

Réunion du Conseil municipal
du lundi 16 décembre 2019 à 9 heures 30
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 10 décembre 2019

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Budget primitif 2020 de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

- 1) d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2020 de la Ville de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires :
- a) d'arrêter aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|-----|--|-------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 85 199 372,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 197 022 839,00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 696 000,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 1 200 000,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 6 800 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 19 000 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 75 090 284,00 € |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | 296 200,00 € |
| 66 | Charges financières | 2 862 500,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 499 205,00 € |
| 68 | Dotations aux amortissements et aux provisions | 733 600,00 € |
| | | 391 400 000,00 € |

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|-----|--|-------------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 1 148 200,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 14 000,00 € |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 30 135 871,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 259 663 830,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 83 515 598,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 12 658 211,00 € |
| 76 | Produits financiers | 2 086 158,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 899 532,00 € |
| 78 | Reprises sur amortissements et provisions | 278 600,00 € |
| | | 391 400 000,00 € |

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses****Chapitre Libellé chapitre**

| | | |
|--------|--|-------------------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 108 687,06 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 14 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 8 000 000,00 € |
| 10 | Dotation fonds divers et réserves | 885 730,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 100 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 21 057 000,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 1 002 268,98 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 19 949 490,72 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 26 727 642,38 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 73 275 180,86 € |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | 170 000,00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 600 000,00 € |
| 454101 | Travaux sur immeubles menaçant ruine | 50 000,00 € |
| 454104 | Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre | 10 000,00 € |
| 454105 | Travaux pour tiers - Eclairage public | 50 000,00 € |
| | | 152 000 000,00 € |

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

| | | |
|--------|---|-------------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 6 800 000,00 € |
| 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 33 175 050,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 19 000 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 8 000 000,00 € |
| 10 | Dotation fonds divers et réserves | 9 300 000,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 7 368 209,41 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 67 639 740,59 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 607 000,00 € |
| 454201 | Travaux sur immeubles menaçant ruine | 50 000,00 € |
| 454204 | Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre | 10 000,00 € |
| 454205 | Travaux pour tiers - Eclairage public | 50 000,00 € |
| | | 152 000 000,00 € |

- 2) d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'école européenne et d'arrêter aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|-----|--|-----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 042 000,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 30 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 28 000,00 € |
| | | 1 100 000,00 € |

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|----|--|-----------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 401 780,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 685 220,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 13 000,00 € |
| | | 1 100 000,00 € |

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|----|-----------------------------|--------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 28 000,00 € |
| | | 28 000,00 € |

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|-----|--|--------------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 28 000,00 € |
| | | 28 000,00 € |

- 3) de décider de conserver à un niveau stable le taux des trois taxes directes locales pour 2020, soit :

| | 2020 |
|---|-------------|
| Taxe d'habitation | 25,40% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 22,49% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 72,52% |

4) de fixer les tarifs des droits de place et autres droits divers ainsi que les droits de stationnement sur voirie et les tarifs dans les parkings en ouvrage (annexe jointe) et de charger le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie,

5) La dette

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 1 en date du 28 avril 2014 ayant confié au Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 11, en date du 24 juin 2019 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Ville de Strasbourg,

Vu le Pacte d'actionnaire et les statuts de la Société Territoriale,

I – Considérant qu'au 01/01/2020, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

L'encours de la dette s'élève à 202 053 426 €.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

- 28 contrats de 198 699 662 € représentant 98,4% de l'encours de dette classée 1-A,
- 1 contrat de 666 666 € représentant 0,3% de l'encours de dette classée 1-B,
- 1 contrat de 2 687 09 € représentant 1,3% de l'encours de dette classée 4-B.

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Il est demandé au Conseil :

a) d'approuver la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :

- 100% maximum de l'encours de la dette classée 1-A,
- 50% maximum de l'encours de la dette classée 1-B,
- 0% pour les autres classifications.

b) d'approuver le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,

- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'EONIA
- le TMO
- le TME
- l'EURIBOR
- le livret A
- l'inflation
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,20% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 80 000 €.

c) d'autoriser le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-dessus ;

d) d'autoriser à ces fins, le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à lancer des émissions obligataires ou à participer à des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et signer les actes y relatifs,
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer les actes y relatifs,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois

l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

II – Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Strasbourg souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Il est demandé au Conseil :

- a) d'approuver le recours, dans le dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR,
- l'OAT.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
 - 0,15% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
 - un forfait de 10 000 euros.
- b) d'autoriser le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.
- c) d'autoriser le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à ces fins :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
 - à résilier l'opération retenue,
 - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédent;
- 6) d'autoriser le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 49 000 000 €,
- 7) la Ville de Strasbourg ayant adhéré à l'Agence France locale le 24 juin 2019 :
- a) octroie une garantie autonome à première demande (ci-après « la garantie ») de la Ville de Strasbourg dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Ville de Strasbourg pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la garantie est appelée, la Ville de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de garanties octroyées par le Maire ou son représentant au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au nombre tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

- b) autorise le Maire ou son représentant, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie,
 - c) autorise le Maire ou son représentant à :
 - prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la Ville de Strasbourg à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
 - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;
 - d) autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération ;
 - e) en tant qu'actionnaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, informe que le compte rendu d'activité est consultable en annexe à la délibération ;
- 8) d'approuver, sur proposition de la Commission Mixte Paritaire chargée des relations financières entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 3 mars 1972 passée entre la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la répartition des frais de personnel entre la Ville de Strasbourg, l'Œuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg en fonction de décomptes établis par direction et services sur la base des éléments qui composent la paie et des pourcentages des temps d'occupation au bénéfice de chaque collectivité,
- 9) de charger la Commission Mixte Paritaire de s'assurer de la bonne exécution de cette répartition,
- 10) approuve, sur proposition de la Commission Mixte Paritaire chargée des relations financières entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 3 mars 1972 passée entre la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, le versement du remboursement des frais de personnel et des frais d'administration générales de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, par douzième, sur la base du remboursement opéré en année N-2, le solde étant versé à l'issue des décomptes définitifs ;
- 11) d'arrêter pour le budget de 2020 le taux de participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux charges de pensions assumées par la Ville à 48,31 %, en vertu de l'article 26 de la loi du 31 décembre 1966, relative aux communautés urbaines,
- 12) d'approuver l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,
- 13) d'approuver la liste des organismes pour lesquels la Ville de Strasbourg versera une cotisation en 2020
- 14) de prendre acte de la présentation de la liste des organismes pour lesquels la Ville

- a. détient une part du capital ;
- b. a garanti un emprunt ;
- c. a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

15) d'approuver les versements suivants :

| Bénéficiaire | Type de dépense | Nature comptable | Montant |
|-----------------------------------|---|------------------|-------------|
| BA Ecole Européenne de Strasbourg | Contribution obligatoire | 6558 | 399 600 € |
| Crédit municipal | Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre) | 65737 | 85 000 € |
| Crédit municipal | Subvention d'équipement | 204172 | 17 000 € |
| Crédit municipal | Prêt | 274 | 300 000 € |
| Budget de l'Œuvre Notre-Dame | Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre) | 65738 | 1 200 000 € |
| Caisse des Ecoles | Avance remboursable | 27636 | 300 000 € |
| EPA de l'Orchestre | Contribution obligatoire | 6558 | 9 900 000 € |
| Opéra du Rhin | Contribution obligatoire | 6558 | 6 859 319 € |
| EPCC HEAR | Contribution obligatoire | 6558 | 5 600 000 € |

16) d'approuver la reprise de provision de 2 846 888,73 € concernant les contrats d'assurance et plus précisément le sinistre de Pourtalès ;

17) et d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant : <https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=NCRwjfwppaErBrQksVi3qD>

ADOPTE

2 Budget primitif 2020 de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil :

1. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2020 de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant aux documents budgétaires :

a) d'arrêter aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|-----|--|-----------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 951 005,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 830 420,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 22 575,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 200 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 580 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 000,00 € |
| 66 | Charges financières | 2 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 13 000,00 € |
| | | 3 600 000,00 € |

Recettes

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|----|--|-----------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 372 100,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 1 201 000,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 936 900,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 90 000,00 € |
| | | 3 600 000,00 € |

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre Libellé chapitre

| | | |
|-----|-------------------------------|-----------------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 18 554,76 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 145 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 10 000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 465 000,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 061 445,24 € |
| | | 1 700 000,00 € |

Recettes**Chapitre Libellé chapitre**

| | | |
|-----|--|-----------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 200 000,00 € |
| 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 511 000,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 580 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 145 000,00 € |
| 10 | Dotations fonds divers et réserves | 60 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 204 000,00 € |
| | | 1 700 000,00 € |

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

| | |
|--------------------|------------------------|
| En Dépenses | 11 093 408,90 € |
| En Recettes | 512 273,39 € |

- b) d'approuver la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,
2. d'autoriser le Maire ou l'Adjoint du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du CGCT, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Encours total de la dette actuelle : 0 €

Encours de la dette envisagée pour l'année 2020: il sera augmenté au maximum de la somme inscrite au budget, dont :

- 100% maximum de l'encours de dette classée 1-A,
- 50% maximum de l'encours de dette classée 1-B,
- 0% pour les autres classifications

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Œuvre Notre-Dame souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'EONIA
- le TMO
- le TME
- l'EURIBOR

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Les meilleures offres seront retenues au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,20% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- Ou un forfait de 5 000 euros

3. d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 €,

4. d'approuver l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,

5. d'approuver le remboursement à l'Eurométropole de Strasbourg des frais de personnel pour les agents affectés à l'Œuvre Notre-Dame

6. et d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant : https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=ebUjeUV_pGaoR.cFA3HA9D

ADOPTE

3 Mise à jour des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget primitif 2020.

Le Conseil est appelé à approuver les modifications d'autorisations de programme suivantes :

- en dépenses 967 336 686,63 €
- en recettes 217 212 353,75 €

ADOPTE

4 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres ou le comité interne :

| N° de marché | Objet du marché | Durée du marché | Attributaire | Montant (€ HT) | Date CAO/comité interne |
|--------------|--|-----------------|--------------|---|-------------------------|
| 19VDS109 | Gestion du parc de stationnement P3 des halles à Strasbourg / marché similaire | 13 mois | SAEM PARCUS | 605 501 € HT (toutes tranches confondues) | 21/11/2019 |

Le Conseil est également appelé à approuver la passation des avenants énumérés dans la délibération.

Il est, par ailleurs, demandé au Conseil, d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

ADOPTE

5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, cette communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 avril 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, cette information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 221 000 € HT (fournitures et services) et à 5 548 000 € HT (travaux).

La communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 octobre 2019.

COMMUNIQUE

6 Groupement de commande permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement (Ville de Strasbourg et Œuvre Notre-Dame).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour la ville de Strasbourg :

- le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement ;
- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats ;
- l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;
- la liste des domaines d'achat, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier.

pour la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement ;
- la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats ;
- l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;
- la liste des domaines d'achat, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier.

Il y a lieu également de demander au Conseil d'autoriser :

pour la Ville de Strasbourg :

le Maire ou son-sa représentant-e :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la délibération,
- à signer l'avenant élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

pour la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

le Maire, en sa qualité d'administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la délibération,
- à signer l'avenant élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

ADOPTE

7 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, différentes suppressions et transformations d'emplois.

ADOPTE

8 Désignation d'un membre du conseil municipal pour figurer sur la liste en vue de la composition du conseil de discipline de recours des agents contractuels.

Le Conseil est appelé à désigner Mme Annick NEFF pour figurer sur la liste des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en vue de la composition du conseil de discipline de recours des agents contractuels de la FPT qui a compétence pour la Région Grand Est.

ADOPTE

9 Désignation d'un membre du conseil municipal pour figurer sur la liste en vue de la composition du conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux.

Il est demandé au Conseil de désigner Mme Elisabeth RAMEL pour figurer sur la liste des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en vue de la composition du conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux qui a compétence pour la Région Grand Est.

ADOPTE

10 Politique de déplacements : Modification des règles encadrant les déplacements professionnels.

Le Conseil est appelé à annuler les précédentes délibérations et règlement d'attribution des frais de déplacement à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le nouveau règlement intérieur qui encadre le remboursement des frais de déplacement applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'autoriser le remboursement maximal dans la limite des seuils réglementaires pour une nuitée, petit déjeuner inclus.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil :

1. de fixer le montant du forfait de droit commun au maximum du forfait national, à savoir en l'état actuel du droit, à :

| Lieu | Taux forfaitaire Montant de droit commun | Restauration |
|--|---|---------------------|
| Paris | 110 € | 17,50 € |
| Grand Paris | 90 € | 17,50 € |
| Communes \geq 200 Khab | 90 € | 17,50 € |
| Autres communes | 70 € | 17,50 € |

2. de fixer, pour une durée limitée à l'exercice budgétaire 2020, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, pour les agents, les élus, les intervenants extérieurs sont établis jusqu'à concurrence de 240 € la nuitée, petit déjeuner inclus, conformément au tableau ci-dessous :

| Lieu | Taux forfaitaire Montant de droit commun | Plafond maximum Fixé pour l'année 2020 |
|--|---|---|
| Paris | 110 € | 240 € |
| Grand Paris | 90 € | 240 € |
| Communes \geq 200 Khab | 90 € | 240 € |
| Autres communes | 70 € | 240 € |

Le régime dérogatoire ne s'applique pas à l'indemnité journalière prévue pour les déplacements à l'étranger.

ADOPTE

11 Vente de matériels réformés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente de 16 matériels réformés par le biais de ventes aux enchères et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents afférents à la vente de ces matériels.

ADOPTE

12 Programme d'acquisitions de véhicules et engins pour les services de la ville de Strasbourg de l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le programme d'acquisitions de véhicules et engins destinés aux services de la Ville pour un montant total estimé à 2 600 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- signer toute convention concernant l'acquisition de véhicules propres et relative au versement d'une subvention au bénéfice de la Ville ;
- à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives ;
- à signer et à exécuter les marchés en résultant.

ADOPTE

13 Conclusion d'accords-cadres relatifs à l'acquisition de diverses prestations et fournitures techniques éventuellement reconductibles.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles :

1. Fourniture de prestations de gardiennage et de télésurveillance

Les montants estimatifs annuels prévisionnels du coût des prestations sont de :

- 3 200 000 € HT/an pour la ville de Strasbourg.
- 1 000 000 € HT/an pour l'Eurométropole,

2. Achats de diverses fournitures techniques : peinture et produits dérivés

Les montants estimatifs annuels prévisionnels du coût des fournitures sont de :

- 90 000 € HT/an pour la ville de Strasbourg,
- 30 000 € HT/an pour l'Eurométropole,
- 4 000 € HT/an pour l'Œuvre Notre-Dame.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations en tant que coordonnateur du groupement de commandes,
- ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à notifier et signer les marchés ou des accords-cadres de la ville de Strasbourg et ceux en tant que coordonnateur,
- à exécuter les marchés ou des accords-cadres de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

ADOPTE

14 Participation au financement de réseaux de communications numériques pour le raccordement des bâtiments publics de la Ville de Strasbourg par convention de fonds de concours 2019 avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention de fonds de concours avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- le versement d'un fond de concours à l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de participer au financement d'un réseau de communication numérique, sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de ses compétences, permettant de raccorder les

bâtiments publics de la ville de Strasbourg entre eux et vers le Centre administratif à hauteur d'un montant de 80 500 € HT pour un coût d'opération de 161 000 € HT.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de fonds de concours ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaire à l'exécution de la délibération.

ADOPTE

15 Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes et conclusion d'un marché pour la location d'équipements sanitaires pour 2020, éventuellement reconductible pour 3 périodes de 1 an.

Le Conseil est appelé à approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la location, l'entretien et la maintenance d'équipements sanitaires, l'Eurométropole de Strasbourg assurant la mission de coordinateur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, après mise en concurrence, pour la location, l'entretien et la maintenance d'équipements sanitaires pour l'année 2020, éventuellement reconductible pour 3 périodes de 1 an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, pour l'allotissement et les montants annuels minimums et maximums suivants :

| Lots | Prestations | Montants minimums annuels | Montants maximums annuels | Montants des dépenses annuelles estimées |
|-----------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|---|
| 1 | Location, entretien et maintenance de pavillons sanitaires et de loges | 5 000,00 € HT | 20 000,00 € HT | 10 000,00 € HT 12 000,00 € TTC |
| 2 | Location, entretien et maintenance de cabines sanitaires autonomes et de blocs d'urinoirs autonomes | 5 000,00 € HT | 20 000,00 € HT | 10 000,00 € HT 12 000,00 € TTC |
| 3 | Location, entretien et maintenance de toilettes sèches autonomes | 12 000,00 € HT | 48 000,00 € HT | 24 000,00 € HT 28 800,00 € TTC |
| TOTAUX ANNUELS | | 22 000,00 € HT | 88 000,00 € HT | 44 000,00 € HT 52 800,00 € TTC |

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg, à mettre en concurrence ces prestations conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter l'accord-cadre en résultant, ainsi que toutes les pièces y afférant.

ADOPTÉ

16 Renouvellement des mandats de Madame Catherine TRAUTMANN et Monsieur Patrick ROGER pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le renouvellement de Madame Catherine TRAUTMANN en qualité de représentante de la ville de Strasbourg au sein du Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- le renouvellement de Monsieur Patrick ROGER en qualité de représentant de la ville de Strasbourg au sein du Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉ

17 Avis de la ville de Strasbourg sur le compte financier 2018 et le budget modificatif 2019 du Port autonome de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable :

- sur le compte financier 2018,
- sur le budget modificatif 2019 et les prévisionnels 2020 et 2021.

ADOPTÉ

18 Synthèse de l'activité 2018 des délégations de service public et des établissements publics de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la communication des éléments de l'activité 2018 des services délégués :

- gestion du parking des Halles (Parcus SAEM), des Bateliers (Parcus) et du stationnement payant sur voirie (Indigo),
- exploitation du cinéma Odyssée (association des Rencontres cinématographiques d'Alsace),
- gestion de la Maison de l'enfance de Cronenbourg (Léo Lagrange Centre Est),
- gestion de la Maison de la petite enfance du Neuhof (Ages),
- gestion de la Maison de la petite enfance de la Robertsau (Léo Lagrange Centre Est),
- gestion de la Maison de la Petite enfance franco-allemande Strasbourg-Kehl (Aasbr).

Par ailleurs, le Conseil est appelé à informer que les synthèses de l'activité des délégations de service public de la ville de Strasbourg pour l'année 2018 sont consultables avec la délibération.

PREND ACTE

19 Synthèse de l'activité 2018 des sociétés à capitaux mixte de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver les rapports annuels d'activité 2018 des représentants permanents de la ville de Strasbourg dans les conseils d'administration ou conseil de surveillance des sociétés suivantes :

- Habitation moderne,
- Locusem,
- Réseau GDS,
- Strasbourg événements,
- Société d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Strasbourg (Samins),
- Compagnie des transports strasbourgeois (Cts),
- Société des parkings de l'Eurométropole de Strasbourg (Parcus),
- Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (Sers),
- SPL des deux rives.

Il est également demandé au Conseil d'informer que les comptes-rendus d'activité sont consultables avec la délibération.

ADOPTE

20 Protocole transactionnel - Rénovation et réaménagement des anciens bains municipaux de Cronembourg à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe de règlement amiable du différend avec la société GAÏAL au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations effectivement réalisées et utiles à la collectivité ;
- la convention transactionnelle entre la ville de Strasbourg et la société GAÏAL, dont les stipulations essentielles portent, sur l'engagement de la Ville de Strasbourg à verser une indemnité de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC à la société GAÏAL ; la renonciation de la société GAÏAL au surplus de sa demande indemnitaire ;
- la renonciation de la ville de Strasbourg et de la société GAÏAL à exercer tout recours entrant dans le champ de cette transaction, sous réserve de l'article L. 2131-10 du Code général des collectivités territoriales.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire de la ville de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer une convention transactionnelle avec la société GAÏAL pour l'indemniser des prestations effectuées.

ADOPTE

21 Soutien de la ville de Strasbourg aux établissements et associations culturels.

Le Conseil est appelé à approuver le versement des subventions aux organismes suivants :

| | | |
|------|--|----------|
| N°1 | Association Musulmans de Strasbourg | 12 750 € |
| N°2 | Coordination des Associations Musulmanes de Strasbourg (CAMS) | 1 750 € |
| N°3 | Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) | 5 025 € |
| N°4 | Union juive libérale de Strasbourg | 10 000 € |
| N°5 | Association des Musulmans de Cronembourg | 10 200 € |
| N°6 | Association des jeunes parents de l'Elsau | 13 000 € |
| N°7 | Paroisse catholique Saint Jean de Bosco | 2 000 € |
| N°8 | Association Mosquée de Koenigshoffen | 3 000 € |
| N°9 | Association Saint Amand | 2 000 € |
| N°10 | Association le Domino | 1 200 € |
| N°11 | Fondation Saint Guillaume | 20 000 € |
| N°12 | UEPAL | 10 000 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

ADOPTE

22 Renouveaulement d'une subvention de fonctionnement à la Société Protectrice des Animaux pour 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 38 100 € à la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg.

ADOPTE

23 Renouvellement d'une subvention au titre de la santé environnementale pour 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 3 050 € à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique – Comité Grand-Est.

ADOPTE

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

24 Convention entre la ville de Strasbourg et Voies Navigables de France pour l'entretien des berges.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention entre Voies Navigables de France et la ville de Strasbourg pour l'entretien des berges.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention avec Voies Navigables de France, ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne réalisation des missions définies dans la convention.

ADOPTE

25 Installation classée pour la protection de l'environnement - Révision des conditions d'exploitation de la papeterie de la société LANA PAPIERS SPECIAUX II à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la demande de révision des conditions d'exploitation de la papeterie présentée par la société LANA PAPIERS SPECIAUX II.

ADOPTE

26 Convention de groupement de commandes pour l'étude des sites (potentiellement) pollués entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg. Convention de groupement de commandes pour la gestion de terres polluées entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur, ayant pour objet l'étude de sites (potentiellement) pollués ;

- le lancement d'un marché alloti relatif à « l'étude de sites (potentiellement) pollués et dont les montants annuels minimum et maximum pour la ville de Strasbourg seront respectivement de 35 000 et 600 000 € HT répartis de la façon suivante (montant annuel minimum – montant annuel maximum) :
 - Lot 1 : Ingénierie des sites et sols pollués et prestations d'analyses sur matrices sols, eaux, air et végétaux : 30 000 – 500 000 € HT ;
 - Lot 2 : Prestations d'expertise technique et juridique : 5 000 – 100 000 € HT ;
- la convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur, ayant pour objet des travaux de réhabilitation de sites pollués ;
- le lancement d'un marché de travaux relatif à des « travaux de réhabilitation de sites pollués » et dont le montant annuel maximum pour la ville de Strasbourg est de 500 000 € HT.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et à exécuter les marchés en résultant concernant la ville de Strasbourg.

ADOPTE

**27 Renouvellement de la conduite d'eau potable à STRASBOURG, Quai Menachem Taffel et Quai Pasteur.
Avis du Conseil Municipal - Article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable :

- au renouvellement du réseau d'eau potable quai Menachem Taffel et quai Pasteur de la rue de la Porte de l'Hôpital à la rue Koeberlé,
- au lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux de l'opération pour un montant prévisionnel de 542 000 € HT soit 650 400 € TTC.

ADOPTE

28 Programmation des actions soutenues au titre du Contrat de Ville : dernière étape de soutien aux projets pour l'année 2019 et 1ère étape de soutien aux projets pour l'année 2020 ; signature d'un avenant à la CPO de l'association AMSED.

Il est demandé au Conseil d'attribuer au titre de la **Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------------|
| Association de gestion des ateliers du Neuhof - Agate Neuhof Outil de la participation des habitants du Neuhof (CPO 2018-2020) | 23 000 € |
| Themis Service Droits des jeunes (CPO 2018-2020) | 57 435 € |

| | |
|---|----------------------------|
| Association Joie et Santé Koenigshoffen – JSK Ecocitoyens et jardins 2020 | 2 500 € |
| Sporting Strasbourg Futsal Les vendredis du futsal, du jeu à l'emploi | 3 500 € |
| Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV Plateforme de l'engagement solidaire (CPO 2019-2021) | 22 000 € 5 000 € |
| Accompagnement individuel à domicile (CPO 2019-2021) | 15 000 € |
| Kaps – Kolocation à projets solidaires (CPO 2019-2021) | 2 000 € |
| Centre d'Information sur les Droits des Femmes Familles – CIDFF Education à l'égalité Strasbourg 2020 | 1 000 € |
| Association Le Furet Développer les compétences linguistiques et la communication par le respect de la pluralité des langues | 3 000 € 1 000 € |
| Un guide de pratique et outils pour professionnel.le.s de la petite enfance | 2 000 € |
| Coordination Alsacienne de l'Immigration Maghrébine – CALIMA Atelier mémoire et transmission | 8 500 € 4 500 € |
| Vieillesse de l'immigration et accès aux droits | 4 000 € |
| Les Petits Débrouillards Grand Est Clubs scientifiques et projets inter-centre | 9 000 € 6 000 € |
| Ensemble contre les discriminations ! | 3 000 € |
| Maison des Potes Strasbourg Agir pour l'égalité entre tous | 5 000 € 3 000 € |
| Sos stages Act'stage et apprentissage | 2 000 € |
| Nadi Chaabi Construisons le mieux vivre ensemble (CPO 2019-2021) | 5 000 € 2 000 € |
| Les discriminations parlons-en ! (CPO 2019-2021) | 1 000 € |
| Raconte-moi la laïcité (CPO 2019-2021) | 2 000 € |
| Par Enchantement Découvrir, s'ouvrir et s'engager pour mieux appréhender le monde et trouver sa place | 25 000 € 3 000 € |
| Les femmes se prennent en main à Koenigshoffen | 8 000 € |
| Prenons place ! | 10 000 € |
| Bel Enchammentement | 4 000 € |
| Collège François Truffaut Un parcours culturel : un tremplin vers l'excellence et la citoyenneté | 1 000 € |
| Horizome Horizome 2020 : Projet cohésion sociale et cadre de vie (CPO 2019-2021) | 10 000 € |
| Femmes d'ici et d'ailleurs Soutien à la parentalité – valoriser, encourager et soutenir les jeunes filles, femmes et les familles | 3 000 € |
| Collège Erasme Vivre les sciences dans son environnement proche | 2 000 € 1 000 € |
| Ma cour, espace vécu, espace rêvé | 1 000 € |
| Comité des peuples de la Meinau Rencontres interculturelles à la Meinau | 1 300 € |
| Association Médiation Insertion – AMI Hautepierre Expression théâtrale | 4 100 € 500 € |
| VVV – Hiver | 800 € |
| VVV – Printemps | 800 € |

| | |
|--|-----------------------------|
| VVV – Eté | 1 200 € |
| VVV - Toussaint | 800 € |
| Speaker VERSUS – initiation à l’art oratoire | 2 600 € |
| Becoze Entrer dans l’ère du post-équipement : une impulsion inédite pour un lieu culturel en QPV | 20 000 € 15 000 € |
| 10 ans déjà ... | 5 000 € |
| Unis vers le sport Programme Vivacité | 10 000 € 3 000 € |
| Programme Vivacité Port du Rhin | 3 000 € |
| Programme Unis vers le Sport | 3 000 € |
| Journée Unis vers le Sport | 1 000 € |
| Eveil Meinau En famille | 3 000 € |
| Association Territoriale Grand Est des CEMEA Réseaux sociaux et vie de classe – collège Vauban | 3 000 € 1 500 € |
| VVV - Réseaux sociaux et vie de classe – collège Vauban | 1 500 € |
| Association départementale des Francas du Bas-Rhin Anim’Ton Quartier (temps périscolaire) (CPO 2019-2021) | 14 500 € 6 000 € |
| VVV - Anim’Ton Quartier | 6 000 € |
| Anim’Ton Quartier accompagnement du Comité des XV | 2 500 € |
| Espace Jalmik Cités des Arts du Monde P’tiot Percut | 7 800 € 2 500 € |
| Marre et honnête | 800 € |
| VVV - Caravane "Art'découv" : Arts et découvertes | 4 500 € |
| Halt’Jeux Fête d’anniversaire des 30 ans de l’association | 2 000 € |
| Centre social et culturel d’Hautepierre VVV et VVV ANCV Séjours de découverte pour adolescents, ski dans les Alpes, Sud de la France en été et Lisbonne à la Toussaint | 13 000 € 6 000 € |
| VVV – Semaine des Cultures Urbaines #4 – Toussaint 2020 | 1 000 € |
| Les 50 ans d’Hautepierre | 6 000 € |
| Mistral Est (CPO 2019-2021) VVV - Robertsau Connexion | 16 500 € 1 500 € |
| VVV - Elsau Connexion | 1 500 € |
| VVV - Meinau Connexion | 1 500 € |
| VVV - Neuhof Connexion | 1 500 € |
| VVV - Cronenbourg Connexion | 1 500 € |
| Trajectoires | 7 000 € |
| Cultures urbaines, des Arts premiers aux Arts urbains | 2 000 € |
| Audiorama VVV - Ateliers Musique et vidéo sur ipads – Neuhof Meinau 2020 | 2 000 € |
| Association Globale VVV - Semaine Sport « Globale Tour » | 6 500 € 1 750 € |
| VVV - Globale Street | 1 750 € |
| Battle International Who's Next "Summer Session" | 3 000 € |
| Centre de loisirs de la jeunesse – CLJ VVV – 1 ^{er} semestre 2020 | 1 500 € |

| | |
|--|----------------------------|
| Centre social et culturel Au-delà des Ponts VVV – Séjour ski | 1 700 € |
| Centre social et culturel de la Montagne Verte VVV – 14 – 17 ans | 4 000 € |
| Des vacances sportives et culturelles 11 – 13 ans | 2 000 € 2 000 € |
| Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement – AMSED La Fabrique de l'e-citoyenneté : des web trotteurs pour une utilisation citoyenne du web (CPO 2019-2021) | 12 000 € 5 000 € |
| La Maison Digitale à la Cité Ampère | 5 000 € |
| Rencontres de la Jeunesse et de la Diversité (CPO 2019-2021) | 2 000 € |
| Nouvelle Ligne Customisation de coffret "FIBRE ORANGE" dans le quartier de la Meinau et dans le cadre du projet COLORS Urban Art | 6 500 € |

- d'attribuer au titre de la Direction de la **Culture** les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------------|
| Audiorama Musiques aux quartiers Neuhof et Meinau | 8 000 € |
| Association départementale des Francas du Bas-Rhin C'est mon patrimoine (CPO 2019-2021) | 3 000 € |
| Ballade Ateliers socio culturels via la musique au Port du Rhin | 2 000 € |
| Centre social et culturel de Hautepierre Parcours découverte Théâtre de mouvement | 2 000 € |
| Association migration solidarité et échange pour le développement – AMSED Animations interculturelles et socio-éducatives de proximité | 2 000 € |
| Horizome Arts et créativité : l'art au pied des immeubles | 10 000 € |

- d'attribuer au titre de la **Direction solidarités santé et jeunesse**, les subventions suivantes :

| | |
|---|----------------|
| Les Petits Débrouillards du Grand Est Yoga Sciences | 2 000 € |
| Femmes progrès Semaine de la sensibilisation à la santé | 1 500 € |

- d'attribuer au titre de la **Direction solidarités santé et jeunesse**, les subventions suivantes :

| | |
|---|---------------------------|
| Association migration solidarité et échange pour le développement – AMSED La Maison digitale à la Cité Ampère | 5 300 € 3 000 € |
| Ecrivain public (CPO 2019-2021°) | 2 300 € |
| Le Parcours Construire la mise en confiance et l'estime de soi auprès des personnes, sur | 12 000 € |

| | |
|--|--|
| le plan personnel, social et dans l'insertion professionnelle, par un travail sur l'apparence et l'image | |
|--|--|

- d'attribuer au titre de la **Direction solidarités santé et jeunesse**, les subventions suivantes :

| | |
|--|----------------|
| Nadi Chaabi Club séniors d'ici et d'ailleurs (CPO 2019-2021) | 4 500 € |
|--|----------------|

- d'attribuer au titre de la **Direction solidarités santé et jeunesse**, les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------------|
| Association migration solidarité et échange pour le développement – AMSED Animations interculturelles et socio-éducatives de proximité (CPO 2019-2021) | 2 500 € |
| Association de la Fondation Etudiante pour la Ville – AFEV Accompagnement individuel à domicile (CPO 2019-2021) | 16 000 € |

- d'attribuer au titre de la **Direction solidarités santé et jeunesse**, la subvention suivante :

| | |
|--|-----------------|
| Nadi Chaabi Les quatre saisons de la famille | 10 000 € |
|--|-----------------|

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Education**, la subvention suivante :

| | |
|--|----------------|
| Association départementale des Francas du Bas-Rhin Graine de philo (CPO 2019-2021) | 4 000 € |
|--|----------------|

- d'attribuer au titre du **Service Evènements**, les subventions suivantes :

| | |
|---|----------------|
| Comité des peuples de la Meinau Rencontres interculturelles à la Meinau | 2 500 € |
|---|----------------|

Il est par ailleurs, demandé au Conseil d'approuver la modification de l'article 6 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 -2021 avec l'Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement – AMSED.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer les conventions financières et arrêtés y afférents ;
- à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement – AMSED.

ADOPTE

29 Avenant au Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg - Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022.

Il est demandé au Conseil d'approuver les dispositions de l'avenant au Contrat de Ville de l'Eurométropole et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la mise en œuvre du contrat de ville.

ADOPTE

30 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable :

- 1) à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des différentes parcelles suivantes dans le cadre de l'aménagement de la rue Hechner à Strasbourg Robertsau, cadastrées comme suit :
 - la parcelle cadastrée provisoirement section CH n°(2)/79 de 0,59 are à détacher de la parcelle cadastrée section CH n°79 de 7,83 ares propriété pour ½ de Mme Lydia ADAMO et ½ de M. Pierre ADAMO pour un prix de 12 000 € l'are soit un prix de 7 080 € ;
 - la parcelle cadastrée section CH n° 208/77 de 0,12 are et la parcelle cadastrée section CH n° 210/79 de 1,06 are propriété pour ½ de Mme Anna Maria CECCONI et ½ de M. Daniel RISS pour un prix de 12 000 € l'are soit pour une surface totale de 1,18 are un prix de 14 160 € ;
 - la parcelle cadastrée section CH n° 203/77 de 0,30 are propriété des amis de l'aquarium 1932 pour un prix de 12 000 € l'are soit un prix de 3 600 € ;
 - les parcelles cadastrées section CH n° 212/43 de 0,08 are, CH n° 214/44 de 0,40 are, CH n° 216/47 de 0,30 are et CH n° 218/48 de 0,24 are propriété de M. Gérard HEITZ et Mme Marie THALMANN pour un prix de 12 000 € l'are soit pour une surface totale de 1,02 are un prix de 12 240 € ;
 - les parcelles cadastrées section CH n° 201/75 de 0,21 are, CH n° 206/2 de 0,01 are et CH n° 205/52 de 0,64 are propriété pour 1/3 de Madame Marie Noëlle GEYLER, de 1/3 de Christian GEYLER, et 1/3 de Yves GEYLER pour un prix de 12 000 € l'are soit un prix de 10 320 € ;
 - la parcelle cadastrée provisoirement section CH n° (2)/76 de 0,02 are issue de la parcelle cadastrée section CH n° 76 de 1,90 are propriété de M. Jean HOEBLICH pour un prix de 12 000 € l'are soit un prix de 240 €.

2) à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg des deux parcelles cadastrées suivantes :

- la parcelle cadastrée section AX N° 499/31 de 8,93 ares lieu –dit Constant Strohl propriété de M. VAGNER Francis pour un prix de 7 500 €/are soit un prix de 66 975 € ;
- la parcelle cadastrée section AX N° 218/27 de 7,91 ares lieu-dit Kempfengarten propriété pour moitié indivise chacun Madame Nicole EICHENLAUB née KNAPP et M. Serge KNAPP pour un prix de 7 500 €/are soit un prix de 59 325 € ;

3) à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée suivante :

- la parcelle cadastrée provisoirement section CH n° (1)/76 de 1,88 are lieu-dit rue Hechner issue de la parcelle cadastrée section CH n° 76 de 1,90 are propriété de M. Jean HOEBLICH pour un prix de 12 000 € l'are soit un prix de 22 560 € ;

4) à l'acquisition à l'euro symbolique sans versement de prix, auprès du Département du Bas-Rhin, du centre technique situé sur les parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : rue Jean Mentelin

Section MR n° 245/9 de 22,69 ares,

Section MR n° 257/9 de 3,31 ares,

Section MR n° 259/28 de 0,66 are

Section MR n° 323/28 de 19,38 ares (issue de la parcelle n° 247/28 suivant procès-verbal d'arpentage n° 11 274 K) ;

à l'acquisition au prix de 4 176 €, auprès du Département du Bas-Rhin, en vue de l'élargissement de la rue Jean Mentelin, de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : Grossroethig

Section MR n° 321/27 de 2a32ca.

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

5) la vente par la ville de Strasbourg aux époux VIX de la parcelle cadastrée section LD numéro 833/97 de 0,29 are sis place de l'Abattoir à Strasbourg Cronembourg moyennant le prix de 10 000 € hors droits et taxes éventuellement dus par les acquéreurs.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

ADOPTE

31 Vente dans le cadre de la politique de soutien à l'habitat participatif en autopromotion d'un terrain de 5 ares situé 1 chemin Saint Gall à Strasbourg Koenigshoffen.

Le Conseil est appelé à approuver, dans le cadre de la politique de soutien à l'habitat participatif et en vue de la construction d'un immeuble d'habitation en habitat participatif et en autopromotion de 425 m² de surface de plancher, la vente au profit du groupe « Verger Saint Gall » ou de toute autre personne morale qui lui plaira de substituer avec l'agrément de la ville de Strasbourg qui prendra la forme d'un courrier signé par le Maire ou son/sa représentant-e-, des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : chemin du Marais Saint Gall

Section MZ n° 153 /80 de 2a68ca

Lieudit : Bei Sankt Gallen

Section MZ n° 156/81 de 2a32ca

moyennant le prix de vente de 148 750 € (cent quarante-huit mille sept-cent cinquante euros) hors frais, taxes et droits divers éventuellement dus par l'acquéreur, étant précisé que ce prix ne sera pas soumis à TVA.

La vente interviendra aux conditions suivantes à insérer dans l'acte de vente à intervenir :

- obligation de construction d'un projet en habitat participatif : l'acquéreur s'oblige dans le cadre de l'achat du terrain à construire sur le site dans un délai de quatre (4) ans à compter de la signature de l'acte de vente un projet d'habitat participatif en autopromotion. Cette obligation fera l'objet d'un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg en garantie de l'exécution de l'obligation de construire,
- interdiction de revente du terrain : L'acquéreur s'interdit de revendre le terrain nu dans un délai de quatre (4) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la ville de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier,
- exclusion de la garanties des vices cachés : les acquéreurs prendront le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol, du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier. Les futurs acquéreurs, déclareront avoir visité les lieux et prendront le terrain en l'état sous leur seule responsabilité et à leurs frais,
- clauses sociales : Dans le cadre de la politique de soutien de la ville de Strasbourg des publics en insertion, il est demandé aux acquéreurs dans le cadre des dossiers de consultations d'entreprises, d'intégrer dans les cahiers des charges, la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés de travaux. Le quota d'heures d'insertion ne pourra être inférieur de 4 heures par tranche de 10 000 € HT de travaux. Le non-respect de cette condition particulière entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée sur simple réception par le groupe d'un courrier de la collectivité constatant

l'inexécution de l'obligation.

Il est également demandé au Conseil de décider de la signature d'une promesse synallagmatique dès après la purge des délais de recours portant tant sur le permis de construire que sur la délibération du Conseil municipal approuvant la vente. Cet acte devra alors être réitéré par la signature de l'acte de vente définitif au plus tard dans les six mois de la signature de la promesse de vente. A défaut, la ville de Strasbourg se réserve le droit de relancer une procédure afin de rechercher un nouvel acquéreur et sera ainsi déliée de l'ensemble de ces engagements à l'égard du candidat retenu et sans qu'une quelconque indemnité ne lui soit due au titre de l'ensemble des frais qu'il aura engagés.

La promesse de vente intégrera notamment les conditions suivantes :

- les conditions de la vente décrites ci-dessus,
- les conditions suspensives suivantes : l'obtention du financement et l'obtention de la prise en charge des fouilles archéologiques par le DRAC.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte de vente et tous les actes concourant à l'exécution des présentes.

ADOPTE

32 Secteur ZAC DEUX RIVES : mainlevées d'inscriptions figurant au Livre Foncier dont la ville de Strasbourg est bénéficiaire et grevant l'ancien site de l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE (COOPE).

Il est demandé au Conseil d'approuver la mainlevée et la radiation de l'ensemble des inscriptions publiées au Livre Foncier dont la ville de Strasbourg est bénéficiaire, telles qu'elles figurent dans un récapitulatif et grevant les parcelles cadastrées (ou toute parcelle figurant dans le périmètre de l'opération d'aménagement) comme suit :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue du Port du Rhin

Section HZ n° 627/151 (anciennement cadastrée section HZ n° 151)

Section HZ n° 628/151 (anciennement cadastrée section HZ n° 151)

Section HZ n° 152

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de la Coopérative

Section HZ n° 587/154 (anciennement cadastrée section HZ n° 154)

Section HZ n° 588/154 (anciennement cadastrée section HZ n° 154)

Section HZ n° 589/155 (anciennement cadastrée section HZ n° 155a)

Section HZ n° 590/155 (anciennement cadastrée section HZ n° 155a)

Section HZ n° 591/155 (anciennement cadastrée section HZ n° 155a)

Section HZ n° 592/155 (anciennement cadastrée section HZ n° 155b)

Section HZ n° 593/155 (anciennement cadastrée section HZ n° 155b)

Section HZ n° 594/153 (anciennement cadastrée section HZ n° 183/153)

Section HZ n° 595/153 (anciennement cadastrée section HZ n° 183/153)

Section HZ n° 596/153 (anciennement cadastrée section HZ n° 184/153)

Section HZ n° 597/153 (anciennement cadastrée section HZ n° 184/153)
Section HZ n° 185

Section HZ n° 620/153 (parcelle ayant fait l'objet d'une réunion d'avec les parcelles anciennement cadastrées section HZ n° 227/153, 587/154, 589/155, 592/155, 594/153, 596/153, 599/153)

- la renonciation par la Ville à l'action en résolution et à tout bénéfice d'une quelconque amende conventionnelle dont elle est ou pourrait être titulaire aux termes desdits actes de vente, les droits et obligations garantis par ceux-ci ayant été respectés.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte à intervenir pour l'exécution des présentes et à consentir la mainlevée et la radiation de ces droits au Livre Foncier en tant qu'ils grèvent les immeubles ci-dessus désigné et tous ceux qui pourraient être inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement; et de façon générale, à faire le nécessaire pour concourir à la bonne exécution des présentes.

ADOPTE

33 Transfert du Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Strasbourg au profit de la Région Grand Est.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la cession au profit de la Région Grand Est, des droits réels immobiliers que l'Etat détenait sur les biens immobiliers du CREPS de Strasbourg au titre du bail emphytéotique avec la ville de Strasbourg en date du 15 octobre 1969.

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

- 1) l'avenant n° 5 au bail emphytéotique entre la ville de Strasbourg et la Région Grand Est (le nouveau preneur), en tant qu'il modifie les conditions suivantes du bail :

extraction de l'emprise du bail des parcelles cadastrées (celles-ci ayant été désaffectées par la Région Grand Est) :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : rue du Schnokeloch

Section MV n° 130/18 de 5a83ca (Villa Gruber-Schweitzer)

Lieudit : Grossroethig

Section OB n° 85 /12 de 9a66ca

Soit une emprise totale de 15,49 ares

Ces deux parcelles reviennent en pleine propriété à la ville de Strasbourg qui reprendra les biens et droits immobiliers dans l'état où ils se trouvent au jour de la signature de l'avenant sans pouvoir exercer aucun recours contre la Région Grand Est ;

- 2) La cession à titre gratuit au profit de la Région Grand Est, conformément à l'article L114-7, alinéa 3 du Code des sports, des terrains d'assiette de l'équipement du CREPS de Strasbourg, cadastrés :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : Schnokeloch

Section MR n° 2 de 36,28 ares

Lieudit Pfennwoerth

Section MR n° 6 de 1ha17a25ca

Section MR n° 100 de 11a26ca

Section MR 111/2 de 05ca

Section MR 113/100 de 1a58ca

Section MR n° 114/100 de 3a06ca

Section MR n° 116/6 de 5a13ca

Section MR n° 274/3 de 12a86ca

Section MR n° 276/4 de 32a44ca

Section MR n° 278/5 de 48a61ca

Lieudit : rue du Schnokeloch

Section MV n° 2 (A) de 2ha25a45ca

Section MV n° 2 (B) de 2a10ca

Section MV n° 132/18 de 83a29ca

Section MV n° 134/18 de 25a56ca issue de la parcelle MV n° 123/18 de 45a63ca

Soit un total de 6ha04a92ca.

La cession sera accompagnée d'une obligation de maintien de l'affectation des biens immobiliers à l'usage du CREPS jusqu'au 31 décembre 2033. En garantie de cette obligation de maintien d'affectation, les biens cédés seront grevés au Livre Foncier d'une restriction au droit de disposer au profit de la ville de Strasbourg.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de retour, la Ville prendra en charge les coûts liés aux travaux d'investissement déduction faite des amortissements réalisés par la Région Grand Est à la date de la mise en œuvre de la clause de retour.

Cette cession des terrains d'assiette par le bailleur conduit à l'extinction partielle du bail emphytéotique conclu le 15 octobre 1969 y compris de ses avenants (n° 1 en date du 30 janvier 1976, avenant n° 2 du 25 mars 1997, avenant n° 3 du 6 août 2003, avenant n° 4 du 26 septembre 2008 et avenant n° 5) entre la ville de Strasbourg et la Région Grand Est, du fait de la réunion sur la même tête, soit la Région, des qualités de propriétaire des terrains d'assiette et d'emphytéote, à l'exception de la parcelle accueillant les logements de fonction, restant incluse dans le périmètre du bail emphytéotique.

3) l'avenant n° 6 au bail emphytéotique :

- en tant qu'il ne porte plus, suite à l'extinction partielle du bail emphytéotique, que sur la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg

Lieudit rue du Schnokeloch

Section MV n° 133/18 de 20a07ca .issue de la parcelle MV n° 123/18 de 45a63ca,

- en tant qu'il modifie la redevance annuelle qui sera accordée à titre gratuit à la Région Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- en tant qu'il modifie la durée du bail emphytéotique qui avait été prolongée au 31 décembre 2040 par l'avenant n° 3 en date du 30 mars 1998, sera modifiée par le présent avenant pour prendre fin au 31 décembre 2033 ;

- 4) la convention d'utilisation du domaine public régional entre la Région Grand Est, le CREPS et la Ville de Strasbourg, portant sur la salle du Cube Noir, ses annexes et ses accès située dans le bâtiment D sur la parcelle cadastrée section MV n° 2, et la redevance annuelle de 21 000 € hors charges.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les avenants au bail emphytéotique, la cession et plus généralement tous les actes concourant à l'exécution des présentes.

ADOPTE

34 Déclassement de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg du domaine public municipal.

Le Conseil est appelé à approuver le déclassement par anticipation du domaine public de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg, implanté sur la parcelle cadastrée section 40, numéro 28.

Il est également demandé au Conseil de décider que la désaffectation de l'immeuble sis 21 rue de Berne à Strasbourg interviendra au plus tard le 16 décembre 2022 ; et il est dit que la désaffectation effective de l'immeuble concerné sera constatée par acte d'huissier mandaté par l'acquéreur de l'immeuble.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

ADOPTE

35 Déclassement par anticipation d'un terrain sis rue du général Picquart à Strasbourg relevant du domaine public municipal.

Il est demandé au Conseil d'approuver le déclassement par anticipation du domaine public de la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568 d'une surface de 14,10 ares, sise 28 rue du général Picquart à Strasbourg qui prendra effet à la signature de l'acte authentique.

Il est également demandé au Conseil de décider que la désaffectation effective de la parcelle provisoirement cadastrée section AD, numéro (1)/568 sera réalisée au plus tard le 16 décembre 2022.

ADOPTE

36 Avis du conseil municipal concernant le transfert de propriété des lycées Louis Couffignal et Marie Curie à la région Grand Est.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la cession par l'Eurométropole à titre gratuit, au profit de la région Grand Est :

- de 6615/10000 de la propriété des biens immobiliers à usage d'enseignement secondaire dévolus au lycée Louis Couffignal, sis route de la Fédération à Strasbourg, comprenant les bâtiments, les aires de stationnement et les espaces verts, le tout cadastré section HB, numéro 432 d'une surface de 848,80 ares, et numéro 434 d'une surface de de 3,79 ares ;
- de la propriété des biens immobiliers à usage d'enseignement secondaire dévolus au lycée Marie Curie, sis 7 rue de Leicester à Strasbourg, comprenant les bâtiments, les aires de stationnement, les espaces verts et le plateau sportif, le tout cadastré section 38, numéro 276 d'une surface de de 175,25 ares.

ADOPTE

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

37 Versement d'une subvention d'investissement à l'association des Jardins de la Montagne Verte, contribuant au redémarrage de l'activité d'insertion de menuiserie.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer à l'association Les Jardins de la Montagne Verte une subvention exceptionnelle d'investissement de 15 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

ADOPTE

38 Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'entrée de la ville de Strasbourg au capital de la SCIC KaléidosCOOP en 2019 et le versement de la somme de 10 000 €,
- l'attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC KaléidosCOOP en 2020 et 2021 de 550 000 €,
- le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le collectif COLECOSOL pour la période 2019-2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires ainsi que les bons de souscription,
- le Maire ou son-sa représentant-e à désigner un représentant au sein de la SCIC KaléidosCOOP,
- le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec le collectif COLECOSOL.

ADOPTE

39 Délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité permettant l'exercice d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, baux commerciaux et terrains au sein du centre-ville de Strasbourg en application de l'article L.214-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

CE POINT EST RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

40 Proposition de signature d'une convention entre le Conseil Départemental et la Ville de Strasbourg pour la construction d'un nouveau centre de formation des Compagnons du Devoir et du Tour de France à Koenigshoffen.

Le Conseil est appelé à approuver les termes du projet de convention de partenariat, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg et d'en approuver la signature.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit document.

ADOPTE

41 Soutien au Forum européen de bioéthique - 10ème édition du forum annuel : 90 000 €.

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution d'une subvention de 90 000 € à l'association Forum européen de bioéthique de Strasbourg pour l'organisation de son 10^{ème} forum annuel.

Il est demandé par ailleurs au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document lié à l'exécution de la délibération.

ADOPTE

42 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Le Conseil est appelé à approuver :

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association Européenne pour la Démocratie Locale (ALDA) ;
- le versement d'une subvention de 25 300 € à l'Association Centres d'Informations sur les Institutions Européennes (CIIE)
- le versement d'une subvention de 11 250 € à l'Association Strasbourg pour l'Europe (SPE).

Pour le Pôle solidarité et partenariats internationaux :

- le versement d'une subvention de 5 000 € au Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel (SGCPJ).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

ADOPTE

43 Partenariat Strasbourg / Kairouan, Tunisie - Signature des conventions dans le cadre du projet européen AUTREMENT (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENgager les Tunisiens).

Le Conseil est appelé à approuver les termes de la convention entre la ville de Strasbourg et la Commission européenne.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser l'encaissement d'une recette d'un montant total maximum de **2 795 096 €** (répartis sur 3 exercices budgétaires 2020, 2021, 2022) de la Commission européenne pour la mise en œuvre du projet AUTREMENT.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention et tous actes ou documents d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

ADOPTE

44 Passation d'un marché relatif à la conception, production, réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un marché public relatif à la conception, production et réalisation technique d'un projet événementiel pour l'été 2020, d'un montant estimé de 670 000 € HT.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations et prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer le marché public en résultant,
- à exécuter le marché public en résultant.

ADOPTE

45 Animations de fin d'année 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

| | |
|---|---------|
| Centre Socio Culturel de la Krutenau - CARDEK | 1 000 € |
| Centre Social et Culturel Rotterdam | 450 € |
| Centre Social et Culturel Victor Schoelcher | 5 000 € |

| | |
|---|----------|
| Centre Social et Culturel de la Robertsau | 4 400 € |
| Centre Social et Culturel de l'Elsau | 5 000 € |
| Centre Socio Culturel du Fossé des Treize | 6 000 € |
| Maison des Jeux de Strasbourg | 4 500 € |
| Centre Social et Culturel de HautePierre | 5 000 € |
| Association des Résidents de l'Esplanade | 2 480 € |
| Paroisse Protestante Saint Pierre le Vieux | 2 500 € |
| Centre Social et Culturel de la Montagne Verte | 5 000 € |
| Centre Social et Culturel Au-delà des Ponts | 5 000 € |
| Association Pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace - APACA – Graine de Cirque | 1 700 € |
| Centre Social et Culturel de la Meinau | 5 000 € |
| Association Solidarité Culturelle | 3 000 € |
| Centre Socio Culturel de Neudorf | 6 000 € |
| Association Art Puissance Art | 5 000 € |
| Centre Social et Culturel du Neuhof | 6 000 € |
| L'Etage Club de jeunes | 450 € |
| Pelpass et Compagnie | 30 000 € |
| Association Jeunes et Parents de l'Elsau – AJPE | 1 000 € |
| Asante Afrika | 1 000 € |
| Association Animation Médiation et Insertion – AMI | 3 500 € |
| Action Catholique des Enfants | 600 € |
| Association Je joue, je vis | 4 000 € |
| Conseil de Fabrique de l'église catholique Saint Pierre-le-Vieux | 1 000 € |
| Association La Redingote Cie | 1 000 € |
| Association Culturelle de la rue du Bouclier | 1 500 € |
| Association La Chorale des Enseignants de Strasbourg - Chorenstra | 900 € |
| Association Chorale Cantallia | 700 € |
| Association Mély Mélody | 854 € |
| Association L'Ensemble Grünewald | 1 000 € |
| Association Créaphony | 1 000 € |
| Association Les Accordéons de l'III | 950 € |
| Association Les Petits Chanteurs de Saverne | 1 000 € |
| Association Le Chœur des 4 Saisons | 850 € |
| Association L'Eau Vive | 700 € |
| Association France ADOT 67 | 1 000 € |
| Association La Chorale des Universités | 1 000 € |
| Association Chorale Voix Si – Voix La | 800 € |
| Association Accord et Fugue | 1 000 € |
| Association pour la Création et l'Animation Musicale - APCAM | 3 500 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

ADOpte

46 Convention d'objectifs et de moyens concernant l'association Les Films du Spectre pour la période 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg et l'association Les Films du Spectre sur la période 2019-2021 formalisé par une convention d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes, contrats et avenants afférents.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

47 Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Compagnie Mémoires Vives pour la période 2019/2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2019-2021, liant l'association Compagnie Mémoires Vives, la ville de Strasbourg et la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est pour la réalisation de son projet artistique et culturel.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel,
- à signer les éventuels avenants intervenant durant la période de la convention ;
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

48 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg - budget 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Association Ludus Events | 25 000 € |
| Dodekazz | 17 500 € |
| Bagad Kiz Avel Strasbourg | 3 000 € |
| Les Films du Spectre | 200 000 € |
| Les Amis de Marcel Rudloff | 2 000 € |
| Association Alsacienne d'Egyptologie | 3 400 € |
| Association C'est tout un Art | 4 500 € |
| Association Nouvelle Ligne | 15 000 € |
| Souvenir Napoléonien d'Alsace | 1 000 € |

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

ADOPTE

49 I - Conclusion d'un accord-cadre avec émission de bon de commande pour des prestations de services relatifs aux prestations d'éclairage et de sonorisation évènementiels, ainsi qu'à la location d'équipements d'éclairage et de sonorisation.

II - Approbation d'une convention de groupement de commande à conclure entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour la passation des marchés publics précités.

Le Conseil est appelé à approuver la passation d'un marché public relatif à l'acquisition de prestations d'éclairage et de sonorisation évènementiels, ainsi que la location d'équipements d'éclairage et de sonorisation pour la ville de Strasbourg, d'une durée d'un an reconductible trois fois, décomposé comme suit :

- l'acquisition de prestations d'éclairage et de sonorisation au sein d'un espace intérieur (municipal, eurométropolitain ou autre) d'un montant minimum annuel de 16 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT ;
- l'acquisition de prestation d'éclairage et de sonorisation dans le cadre d'évènements organisés sur l'espace public, d'un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 430 000 € HT ;

sous réserve de l'inscription des crédits au budget prévisionnel de la Ville.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à lancer les consultations conformément au Code de la commande publique,
- à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive de groupement de commandes,
- à signer les marchés publics,
- à exécuter les marchés de la ville de Strasbourg en résultant.

ADOPTE

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

- 50 Maison franco-allemande de la petite enfance du Port du Rhin :**
- **renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion de l'établissement ;**
 - **signature de la convention de coopération financière entre les villes de Strasbourg et Kehl relative au fonctionnement de l'établissement ;**
 - **signature de la convention de mise à disposition de personnel par la ville de Kehl pour le fonctionnement de l'établissement.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le choix de l'Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) pour la gestion de la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin, pour une durée de cinq ans et onze mois à compter du 31 janvier 2020 ;
- le contrat de concession pour la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin (délégation de service public) et ses principales annexes ;
- la convention de coopération financière avec la ville de Kehl relative au fonctionnement de la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin ;
- la convention de mise à disposition de personnel par la ville de Kehl pour le fonctionnement de la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer le contrat de concession ainsi approuvé avec l'AASBR pour la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin, et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant ;
- à signer avec la ville de Kehl la convention de coopération financière relative au fonctionnement de la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin ;
- à signer avec la ville de Kehl et l'AASBR la convention de mise à disposition de personnel par la ville de Kehl pour le fonctionnement de la maison de la petite enfance transfrontalière du Port du Rhin ;
- à signer tout document concernant la mise en œuvre de la délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant.

ADOPTE

- 51 Renouvellement de la délégation de service public relative à la gestion de la maison de l'enfance de Cronembourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe du lancement d'une délégation de service public pour la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg, pour une durée de six ans et quatre mois jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport.

Il est également demandé au Conseil de décider du lancement d'une délégation de service public relative à la gestion de la Maison de la petite enfance de Cronembourg.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

52 Attribution de subventions de fonctionnement aux établissements de la petite enfance pour l'exercice 2020.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

| | | |
|----|---|-------------|
| 1 | Association de gestion des équipements sociaux (AGES) | 1 941 700 € |
| 2 | Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) | 4 432 670 € |
| 3 | Crèche parentale Baby boom | 46 900 € |
| 4 | Crèche parentale La petite bulle | 57 200 € |
| 5 | Crèche parentale La luciole | 73 300 € |
| 6 | Crèche parentale La chenille | 58 500 € |
| 7 | Crèche parentale La farandole | 41 300 € |
| 8 | Crèche parentale Les pitchoun's | 74 800 € |
| 9 | Crèche parentale La trottinette | 55 110 € |
| 10 | Crèche parentale Les fripouilles | 57 580 € |
| 11 | Crèche parentale Le petit prince | 64 810 € |
| 12 | Crèche parentale La toupie | 45 840 € |
| 13 | Crèche parentale Les loustics associés | 73 500 € |
| 14 | Crèche parentale La flûte enchantée | 45 760 € |
| 15 | Crèche parentale La petite jungle | 62 120 € |
| 16 | Crèche parentale La souris verte | 105 070 € |
| 17 | Crèche parentale La petite table ronde | 54 880 € |
| 18 | Crèche parentale Le nid des géants | 79 000 € |
| 19 | Crèche parentale Giving tree | 102 730 € |
| 20 | Auteuil petite enfance | 209 400 € |
| 21 | Association familiale de loisirs éducatifs et de formation (ALEF) | 369 600 € |
| 22 | Centre socioculturel du fossé des treize | 177 300 € |

| | | |
|----|--|-----------|
| 23 | Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) | 208 500 € |
| 24 | Association Jeunesse Loubavitch | 147 100 € |
| 25 | Association générale des familles du Bas-Rhin (AGF) | 137 100 € |
| 26 | Halt'jeux | 109 400 € |
| 27 | Les p'tits petons | 227 500 € |
| 28 | Association Rechit Hochma | 69 300 € |
| 29 | Association contact et promotion | 172 100 € |
| 30 | Association APEPS | 71 350 € |
| 31 | Centre socioculturel de l'Elsau | 80 800 € |
| 32 | CARITAS | 27 700 € |
| 33 | Par Enchantement | 57 400 € |

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions d'objectifs et de moyens relatives à ces subventions.

ADOPTE

53 Forfait communal versé aux écoles privées de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la détermination des nouveaux forfaits communaux, pour les **classes sous contrat d'association**, à hauteur de 685 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 296 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2019/2020 ;
- la reconduction des forfaits 2019, pour les **classes sous contrat simple**, soit 554 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 019 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2019/2020 ;
- l'attribution des subventions suivantes pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2019/2020 :

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Ecole AQUIBA : | 172 821 € |
| Ecole MICHAËL : | 32 686 € |
| Ecole YÉHOUDA HALEVI : | 38 780 € |
| Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH : | 41 550 € |
| TOTAL : | 285 837 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

54 Equipement pour le lavage des mains des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le recours à un prestataire pour la mise en place, la fourniture des consommables et la maintenance de distributeurs de savon et d'essuie-mains pour une période d'un an reconductible trois fois,
- le lancement d'un appel d'offres à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L 2124-1 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en un lot unique.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e, à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions du code des marchés publics et à signer et exécuter les contrats et marchés correspondants.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

55 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la santé.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|--|----------|
| 1. L'accorderie de Strasbourg et Eurométropole Fonctionnement | 3 000 € |
| 2. Stimultania Complément | 3 000 € |
| 3. Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim Acquisition d'un camion frigorifique | 61 400 € |
| 4. Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim Frais de location d'un camion frigorifique | 5 200 € |
| 5. Restaurants du Cœur – Les relais du cœur du Bas-Rhin Transport de denrées alimentaires | 5 940 € |
| 6. Horizon amitié HalteBayard | 91 500 € |
| 7. Croix rouge française – Conseil départemental du Bas-Rhin Base logistique départementale | 6 500 € |
| 8. Parole sans frontière | 1 500 € |
| 9. Société interprofessionnelle de soins ambulatoires – Maison de santé Hautepierre (SISA) Fonctionnement de la maison urbaine de santé de Hautepierre | 3 214 € |

| | |
|---|-----------|
| 10. OPHEA Eurométropole Habitat Strasbourg (CUS Habitat) Extension de la Maison urbaine de santé du Neuhof | 50 000 € |
| Total | 231 254 € |

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

ADOPTÉ

56 Attribution d'une subvention à l'association Vue (d')ensemble - crédits 2020.

Il est demandé au Conseil d'allouer une subvention de 4 000 € à l'association Vue (d')ensemble.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'arrêté d'attribution de subvention y afférent.

ADOPTÉ

57 Attribution de subventions aux associations socioéducatives - année 2019.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|--|----------|
| 1. Association du centre socioculturel de la Meinau Subvention exceptionnelle | 15 000 € |
| 2. Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL Accueil de loisir sur le secteur Ampère – Musau | 8 000 € |
| 3. Organisation populaire et familiale des activités de loisirs – OPFAL Accueil spécifique d'enfants en situation de handicap ou souffrant de trouble du comportement | 12 000 € |
| 4. Centre socioculturel de Neudorf Projet Caroce | 3 000 € |
| 5. Centre socioculturel de Neudorf Accueil de loisirs sans hébergement - Réforme des rythmes scolaires | 17 000 € |
| 6. Ludothèque de la Meinau – Association je joue je vis Animations d'été | 1 000 € |
| 7. Compagnie mémoires vives Fabrique artistique culturelle et citoyenne | 10 000 € |
| 8. Compagnie mémoires vives Investissement | 10 000 € |
| Total | 76 000 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

58 Attribution de subventions aux associations socioculturelles - Budget 2020.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Association du centre socio-culturel de Neudorf Fonctionnement | 329 200 € |
| Association du centre social et culturel du Neuhof Espaces Klebsau et Auriol Fonctionnement | 518 000 € |
| Association du centre social et culturel du Neuhof Espaces Ziegelwasser Fonctionnement | 230 000 € |
| Association du centre socioculturel de la Meinau Fonctionnement | 85 300 € |
| Association Lupovino Fonctionnement | 82 000 € |
| Association du centre social et culturel Victor Schœlcher Fonctionnement | 465 500 € |
| Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet Fonctionnement | 330 900 € |
| Association populaire Joie et santé Koenigshoffen Fonctionnement | 383 600 € |
| Association du centre social et culturel de la Montagne Verte Fonctionnement | 249 100 € |
| Association du centre social et culturel de l'Elsau Fonctionnement | 337 700 € |
| Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau Fonctionnement | 152 900 € |
| Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escalé Fonctionnement | 362 800 € |
| Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts Fonctionnement | 88 000 € |
| Association du centre socioculturel du Fossé des Treize Espace Halles – Tribunal - Fonctionnement | 482 100 € |
| Association du centre socioculturel du Fossé des Treize Quartier Laiterie Gare - Fonctionnement | 100 000 € |
| ARES – Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg Fonctionnement | 388 800 € |
| Association AMI de HautePierre - Action – Médiation - Insertion Fonctionnement | 59 600 € |
| Association de gestion de la Maison des Associations Fonctionnement | 258 400 € |
| Centre culturel et social Rotterdam Fonctionnement | 158 000 € |

| | |
|---|-----------|
| Association les Bateliers Fonctionnement | 106 100 € |
| Organisation populaire et familiale des activités de loisirs - OPFAL Fonctionnement | 131 000 € |
| Association d'éducation populaire St Ignace Fonctionnement | 159 600 € |
| Association Maison des Potes de Strasbourg Fonctionnement | 25 000 € |
| Association l'Eveil Meinau Fonctionnement | 41 500 € |
| Association migration solidarité et échanges pour le développement - AMSED Fonctionnement | 35 800 € |
| Association les Disciples Fonctionnement | 27 900 € |
| Association Gospel Kids Fonctionnement | 38 500 € |
| ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles Fonctionnement | 84 400 € |
| CEMEA - Centre d'Entrainement Aux Méthodes d'Education Active Alsace Fonctionnement | 15 000 € |
| La maison des jeux Fonctionnement | 22 500 € |
| Par Enchantement Fonctionnement | 40 000 € |
| Club de go de Strasbourg St Etienne Fonctionnement | 8 000 € |
| Association France Bénévolat Bas-Rhin Fonctionnement | 2 000 € |
| Association Solidarité Culturelle Fonctionnement | 8 600 € |
| Association Initiative de la Montagne Verte Fonctionnement | 4 500 € |
| Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg Fonctionnement | 2 500 € |
| Jeunesse Ouvrière Chrétienne Fonctionnement | 2 000 € |
| Association du centre social et culturel du Neuhof Contrat enfance jeunesse | 35 500 € |
| Association du centre socioculturel de la Meinau Contrat enfance jeunesse | 173 100 € |
| Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau Contrat enfance jeunesse | 87 700 € |
| Association d'Education populaire St Ignace Contrat enfance jeunesse | 35 000 € |
| Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts Contrat enfance jeunesse | 37 000 € |

| | |
|---|----------|
| Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau Contrat enfance jeunesse | 43 700 € |
| Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes Contrat enfance jeunesse | 20 000 € |
| Les sons de la rue Promotion des cultures urbaines | 10 000 € |
| Cercle d'échecs de Strasbourg Extension des créneaux horaires | 7 500 € |
| Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin Développement du Point vert | 25 825 € |
| Strasbourg Méditerranée Festival Strasbourg Méditerranée | 20 000 € |

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

ADOPTE

59 Partenariat entre la Ville de Strasbourg et la Fondation AGES.

Le Conseil est appelé à allouer à la Fondation Âges une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2020.

ADOPTE

CULTURE ET SPORT

60 Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Strasbourg et l'association Tôt ou t'Art pour la période 2020-2022.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg et l'association Tôt ou t'Art sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 formalisé par une convention d'objectifs et de moyens,
- l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € pour l'année 2020 ;

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention et tout document y afférent.

ADOPTE

61 Attribution de subventions socle aux écoles de musique associatives de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

- Au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 1 010 228 € pour les subventions socle

| Ecole de musique | Subvention socle |
|---|--------------------|
| ADEMSC Association pour le développement de l'école de musique Centre | 114 832 € |
| AMC Cronembourg Association Musicale et Culturelle de Cronembourg | 74 650 € |
| Association Musicale et Culturelle du Neuhof-Stockfeld | 21 300 € |
| CSC ARES Association des Résidents de l'Esplanade de Strasbourg | 97 887 € |
| CEMCR Centre d'Education Musicale et Culturel de la Robertsau | 38 513 € |
| CMK Centre Musical de la Krutenau | 108 961 € |
| CSC Elsau | 26 188 € |
| CSC Fossé des Treize | 57 501 € |
| CSC HautePierre | 29 635 € |
| CSC Koenigshoffen | 50 239 € |
| CSC Montagne Verte | 29 747 € |
| CSC Neudorf | 69 887 € |
| CSC Neuhof | 62 017 € |
| Ecole de musique de Pôle Sud | 46 325 € |
| Ecole de musique de l'Harmonie Caecilia | 20 318 € |
| Ecole de musique Saint Thomas | 118 642 € |
| Le Pélican Musicien | 43 586 € |
| Total | 1 010 228 € |

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

ADOPTE

62 Attribution de subventions pour la pratique en amateur et les projets en direction du développement des publics.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

| | |
|--|----------|
| CSC de l'Escale | 12 000 € |
| Theat'reis | 4 300 € |
| Vue d'ensemble | 2 000 € |
| Orchestre du Rhin | 47 000 € |
| Ensemble Variations | 2 500 € |
| Ensemble vocal de Strasbourg | 2 500 € |
| Collegium vocale Strasbourg-Ortenau | 2 500 € |
| Carre d'Art | 3 000 € |
| La Mesnie H. | 7 000 € |
| Association Européenne Musique à l'Hôpital | 3 000 € |
| D'Rhinwagges | 2 000 € |
| La Chorale Strasbourgeoise | 3 600 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

ADOPTE

63 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution des subventions ci-après :

| | |
|---|-----------|
| Regards d'Enfants | 9 000 € |
| Apollonia | 40 000 € |
| Association du Corbeau | 1 500 € |
| Basler Kunstverein | 3 500 € |
| Becoze – Colors Festival | 25 000 € |
| Centre Européen d'Actions Artistiques – CEAAC | 144 000 € |
| Ecart Production | 2 500 € |
| Envie de Quartier | 3 000 € |
| In Extremis | 1 000 € |
| La Chambre | 40 000 € |
| Le Faubourg Syndicat Potentiel | 20 000 € |

| | |
|------------------------|-------------|
| Spray Club | 4 000 € |
| Stimultania | 20 000 € |
| Plume de Paon | 8 000 € |
| Plume de Paon-festival | 3 000 € |
| Fauteuil Vapeur | 33 000 € |
| Fauteuil Vapeur-10 ans | 30 000 € |
| Artefact PRL | 610 000 € |
| Quatre 4.0 | 500 000 € |
| Jazz d'Or | 220 000 € |
| Becoze – Espace Django | 430 000 € |
| Becoze – Hopl' Awards | 8 000 € |
| Molodoï | 23 000 € |
| Dirty 8 | 10 000 € |
| Compagnie Tangram | 18 000 € |
| Deaf Rock Records | 12 000 € |
| Ernest Production | 15 000 € |
| Pelpass & Cie | 34 000 € |
| Sons d'la Rue | 27 000 € |
| Dodekazz | 30 000 € |
| Nouvelle Ligne | 10 000 € |
| Le Bruit qu'ça coûte | 6 000 € |
| Musiquesactuelles.net | 10 000 € |
| Longevity | 25 000 € |
| Collectif Oh ! | 10 000 € |
| Décade | 20 000 € |
| APACA Graine de Cirque | 50 000 € |
| La Main de l'Homme | 15 000 € |
| Le Maillon | 2 400 000 € |
| TJP | 1 170 000 € |
| Le Kafteur | 135 000 € |
| APCA – Choucrouterie | 93 000 € |
| Collectif Off | 6 000 € |
| Actémothéâtre | 12 000 € |
| Les Zygomaniacs | 22 000 € |

| | |
|--|-------------|
| Baal novo | 2 500 € |
| Musica | 476 250 € |
| Percussions de Strasbourg | 102 000 € |
| Les Amis de la chapelle Rhénane | 30 000 € |
| Accroche Note | 20 000 € |
| Chœur de Chambre de Strasbourg-Voix de Stras' | 10 000 € |
| Hanatsu Miroir | 15 000 € |
| Le Parlement de Musique | 40 000 € |
| Linéa | 20 000 € |
| Forum des Voix Etouffées | 20 000 € |
| APMC – Accent 4 | 5 000 € |
| AJAM | 13 000 € |
| AMIA | 13 000 € |
| Elektramusik | 10 000 € |
| Le Masque | 8 000 € |
| Les Ensembles 2.2 | 15 000 € |
| L'Imaginaire Musique d'Idées | 8 000 € |
| LVMSC – Lovemusic | 4 000 € |
| Musique et Orgues de l'Eglise Réformée St Paul | 1 000 € |
| Association culturelle de la Paroisse protestante St Pierre-le-Jeune | 2 500 € |
| U.T. | 8 000 € |
| Voix et Arts Sacrés | 2 200 € |
| Volutes | 2 500 € |
| Musica International | 2 000 € |
| Pôle Sud | 1 075 000 € |
| DACM – Gisèle Vienne | 25 000 € |
| Dégadézo | 15 000 € |
| Récit | 10 000 € |
| Mémoire des Images Réanimées – MIRA | 15 000 € |
| Vidéo les beaux jours | 31 000 € |
| Les Amis du Musée Vaudou | 10 000 € |
| Culture et bilinguisme | 9 000 € |
| Fédération Alsace Bilingue | 2 300 € |
| Institut des Arts et Traditions Populaires | 800 € |

| | |
|-------------------------------------|----------|
| A livre ouvert-Wie ein offenes Buch | 4 000 € |
| OLCA | 15 000 € |
| Strass' Iran | 5 000 € |
| La Poulie Production | 9 000 € |
| Académie Rhénane | 1 000 € |
| Artenréel – Info Conseil Culture | 10 000 € |
| Maison de l'Amérique Latine | 4 250 € |
| Jazz d'Or | 10 000 € |
| Downtown Studios | 15 000 € |
| APACA Graine de Cirque | 10 000 € |

Par ailleurs il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

ADOPTE

64 Avenant à la convention d'affermage du cinéma Odysée.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public, à conclure avec l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public ainsi approuvé avec l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace ainsi que tous les actes y afférent.

ADOPTE

65 Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est et le Département du Bas-Rhin pour la période 2020-2023.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat pluriannuel entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat-DRAC Grand Est, le Département du Bas-Rhin et l'Orchestre philharmonique de Strasbourg sur la période 2020-2023, partenariat formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à conclure toute convention de partenariat, d'objectifs et d'attribution de subventions dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

ADOPTE

66 Expositions temporaires des musées pour l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation des expositions temporaires :

- **Musée d'art moderne et contemporain**
Festival ARSMONDO - Regards sur la scène indienne contemporaine, 28 février – 5 juillet 2020, pour un budget prévisionnel de 10 000 € TTC,
- **Cabinet des Estampes et des Dessins** l'organisation de l'exposition consacrée au séjour de Goethe à Strasbourg, qui se tiendra dans la Galerie Heitz du Palais Rohan, 17 avril – 2 août 2020 pour un budget prévisionnel de 175 000 € TTC,
- **Musée Alsacien**, l'organisation de l'exposition Fantasmagories, 11 septembre 2020 – 4 janvier 2021 pour un budget prévisionnel de 150 000 € TTC,
- **Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration**, l'organisation de
 - Friedrich Dürrenmatt. La satire dessinée, 3 juillet – 8 novembre 2020 pour un budget prévisionnel de 39 400 € TTC,
 - Jean Alessandrini. Le dessin d'illustration français, 20 novembre 2020 – 14 mars 2021 pour un budget prévisionnel de 25 000 € TTC,
- **Musée historique** l'organisation de l'exposition consacrée à la Marseillaise etc, qui se tiendra au MAMCS, 2 octobre 2020 – 24 janvier 2021, pour un budget prévisionnel de 350 000 € TTC,
- l'organisation des expositions dans le cadre des Rencontres de l'illustration :
 - Frank Hoppmann / Michel Kichka. Dans la ligne de Tomi Ungerer, 19 mars - 21 juin 2020, pour un budget prévisionnel de 41 000 € TTC,
 - Tomi Ungerer. Inside out Musée historique, MAMCS, Aubette 1928, Bibliothèque des musées, Musée alsacien, Musée de l'Œuvre Notre-Dame, mars – juin 2020, pour un budget prévisionnel de 39 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et conventions, dont les partenariats, nécessaires à la mise en œuvre du programme des expositions 2020 des musées de Strasbourg.

ADOPTE

67 Acquisition de dispositifs d'enregistrements climatiques pour le réseau des musées de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché d'équipement d'enregistrement des données environnementales, selon une procédure formalisée conformément aux articles L. 2124-1 et suivants du Code de la commande publique pour un montant estimé à 280 000 € HT.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer, à mettre en concurrence, à signer et à exécuter le marché d'équipement d'enregistrement des données environnementales, conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

ADOPTE

68 Enrichissement des collections des musées - don de M. et Mme Philippe Dolfi.

Le Conseil est appelé à accepter le don pour le musée d'art moderne et contemporain de dix-neuf œuvres d'art contemporain (quinze dessins, trois photographies, une sculpture) pour une valeur de 79 300 €.

Il est également demandé au Conseil de charger le Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

ADOPTE

69 Adhésion des musées de la ville de Strasbourg à l'International Council of museums (ICOM) et à l'association Musées Grand Est.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'adhésion à l'ICOM dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 740 €,
- l'adhésion à l'association Musées Grand Est dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 400 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ces adhésions.

ADOPTE

70 Convention entre la Ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 200 000 euros à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le premier Adjoint de la ville de Strasbourg à signer la convention.

| |
|---------------|
| ADOPTE |
|---------------|

71 Versement de la subvention générale de fonctionnement 2020 aux associations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil est appelé à approuver le versement de la subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessous pour un montant total de 673 831 € :

| | |
|---|----------|
| 1001 Roues Roller | 408 € |
| 1 ^{ère} Compagnie d'Arc Strasbourg | 381 € |
| Activités Sportives Culturelles et de Plein Air | 9 892 € |
| Aéro Club d'Alsace | 1 278 € |
| Aigle Hapkido France | 1 333 € |
| Air Aile Sports Aériens | 1 299 € |
| AJF HautePierre | 3 429 € |
| Allez les Filles | 372 € |
| Alsatia Neuhof Stockfeld | 347 € |
| Amicale des Egoutiers | 847 € |
| Amicale Française des Coureurs de Fond d'Alsace | 362 € |
| Amicale Sportive Elsau Tennis | 1 390 € |
| Apsara Muay Thaï | 215 € |
| Aqua Passion | 487 € |
| Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine | 7 042 € |
| Arc Club de Strasbourg | 706 € |
| Association Sportive Cheminots de Strasbourg | 22 051 € |
| AS Electricité de Strasbourg | 11 493 € |
| Association Ménora | 8 429 € |
| AS Musau | 8 215 € |

| | |
|--|----------|
| AS Neudorf | 6 062 € |
| AS Pierrots Vauban | 11 702 € |
| AS Sourds de Strasbourg | 830 € |
| AS Strasbourg Elsau Portugais | 5 241 € |
| ASL Gendarmerie d'Alsace | 3 904 € |
| ASL Robertsau | 32 024 € |
| ASPTT Strasbourg | 76 997 € |
| Association des Courses de Strasbourg Europe | 400 € |
| Association Omnisports Gazelec | 5 331 € |
| Association Sportive et Educative de la Cité de l'Ill | 2 715 € |
| Association Sportive Strasbourg | 12 931 € |
| Association Sportive Tours de Roues Energie Strasbourg | 615 € |
| Association Strasbourg Handisport Passion Aventure | 1 234 € |
| Athlé Santé Nature 67 | 2 000 € |
| Aviron Strasbourg 1881 | 3 062 € |
| Badminton Club du Neuhof | 153 € |
| Badminton Club Musau | 2 011 € |
| Ballet Nautique de Strasbourg | 8 498 € |
| Bischheim Strasbourg Skating | 1 899 € |
| Boule Cassée | 1 361 € |
| Boule Strasbourgeoise du Rhin | 637 € |
| Bowling Club les Canonnières 67 | 1 316 € |
| Budo Kai | 346 € |
| Cambio Salsacademy Casa | 363 € |
| Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg | 666 € |
| Centre Ecole de Parachutisme d'Alsace | 3 983 € |
| Cercle d'Echecs de Strasbourg | 10 200 € |
| Cercle d'Escrime de Strasbourg | 3 179 € |
| Cercle de Badminton de Strasbourg | 1 672 € |
| Cercle de l'Aviron de Strasbourg | 2 052 € |
| Cercle Nautique Ill Club | 313 € |
| Cercle Sportif Meinau | 1 325 € |
| Cercle Sportif Neuhof | 4 036 € |
| Cercle Sportif Saint Jean Strasbourg 1852 | 677 € |

| | |
|---|----------|
| Cercle Sportif Saint Michel | 3 302 € |
| Cheminots Roller d'Alsace | 2 636 € |
| Club Alpin Français de Strasbourg | 360 € |
| Club Bouliste Strasbourgeois | 1 711 € |
| Club d'Activités Corporelles Educatives et de Loisirs | 358 € |
| Club d'Activités Physiques Meinau Canardière | 1 160 € |
| Club d'Orientation Strasbourg Europe | 612 € |
| Club de Quilles CRH | 292 € |
| Club de Quilles la République 1925 | 265 € |
| Club des Sports de Glace | 16 132 € |
| Club Sportif de HautePierre | 4 195 € |
| Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg | 6 655 € |
| Ecole d'Equitation du Waldhof-Académie Equestre | 8 998 € |
| Ecole de Karaté de Strasbourg | 3 091 € |
| Ecole de Voile de Strasbourg | 1 707 € |
| Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball | 11 038 € |
| Eurométropole Strasbourg Taekwondo | 12 923 € |
| Européenne Pétanque Esplanade | 125 € |
| FC Kronembourg Football | 7 811 € |
| FC Kronembourg Tennis | 4 745 € |
| FC Montagne Verte | 1 708 € |
| FC Olympique Strasbourg | 2 837 € |
| FC Stockfeld Colombes | 2 118 € |
| FC Strasbourg Koenigshoffen 06 | 7 687 € |
| FC Strasbourg Loisirs | 904 € |
| FCO Port du Rhin | 1 374 € |
| Gym Concordia Neudorf | 3 012 € |
| Gymnastique Volontaire Kléber | 340 € |
| Gymnastique Volontaire Sainte Aurélie | 617 € |
| Handball Club Strasbourg Neuhof | 292 € |
| HautePierre Badminton Club | 365 € |
| Ill Tennis Club | 14 258 € |
| Imana Volley | 163 € |
| International Meinau Académie | 4 471 € |

| | |
|--|----------|
| JEHM le Sport | 1 251 € |
| Joie et Santé Koenigshoffen | 11 207 € |
| Judo Club de Strasbourg | 4 107 € |
| Judo Club du Rhin | 1 578 € |
| Judo Club Saint Etienne | 5 764 € |
| Judo Netsujo Strasbourg Neudorf | 6 960 € |
| Karaté Club Cronembourg | 3 172 € |
| Karaté Club de la Robertsau | 2 436 € |
| Kung Fu Shaolin Vu Ba | 1 736 € |
| Kyoshinkai | 375 € |
| La Sportive Neuhof | 3 301 € |
| Le Minotaure | 2 511 € |
| Libellules Basket Club de Strasbourg | 4 229 € |
| MCM Orangerie | 690 € |
| Mixsage | 440 € |
| Panza Gymnothèque | 6 414 € |
| Pédale d'Alsace | 966 € |
| Pétanque Club du Polygone | 379 € |
| Pétanque Club Kronembourg | 1 341 € |
| PK Stras | 1 751 € |
| Plongée Aquatique Club | 899 € |
| Racing Club de Strasbourg Omnisport | 8 397 € |
| Randonneurs de Strasbourg | 1 112 € |
| Robertsau Contades Pétanque Club | 1 182 € |
| Rowing Club de Strasbourg | 5 622 € |
| Saint Joseph Strasbourg | 8 032 € |
| Section de Gymnastique Volontaire GV 56 | 145 € |
| Ski Montagne AGR | 666 € |
| Skieurs de Strasbourg | 3 443 € |
| Société Athlétique Koenigshoffen | 3 923 € |
| Société de Gymnastique Cronembourg | 1 784 € |
| Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle | 3 342 € |
| Société de Gymnastique et de Sports la Strasbourgeoise | 14 453 € |
| Société de Gymnastique la Concorde Robertsau | 6 095 € |

| | |
|--|----------|
| Société de Gymnastique Union Koenigshoffen | 1 723 € |
| Société de Tir de Strasbourg | 5 481 € |
| Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg | 2 004 € |
| Société Ouvrière des Arts et Sports Robertsau | 950 € |
| Sport Nautique de l'III | 242 € |
| Sport Union XV | 4 231 € |
| Sporting Club du Gaz de Strasbourg | 906 € |
| Sporting Club Red Star | 2 087 € |
| Sporting Strasbourg Futsal | 103 € |
| Sports et Loisirs Constantia | 883 € |
| Strasbourg Eaux Vives | 14 320 € |
| Strasbourg GRS | 3 514 € |
| Strasbourg Sud Handball – la Famille | 4 407 € |
| Strasbourg Thaï Boxing | 1 542 € |
| Strasbourg Université Club | 27 900 € |
| Strasbourg Vélo Club | 296 € |
| Strasbourg Volley-Ball | 5 210 € |
| Strascross | 2 437 € |
| Taekwondo Strasbourg | 739 € |
| Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS | 20 833 € |
| Tennis Club de Strasbourg | 15 082 € |
| Tennis Club Europe | 2 284 € |
| Tennis Club Meinau | 6 031 € |
| Touring Plongée Strasbourg | 1 024 € |
| Union de Tourisme de Cronembourg | 1 270 € |
| Union Sportive Egalitaire | 4 540 € |
| Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg | 891 € |
| Union Sportive Polices Urbaines de Strasbourg | 1 286 € |
| Union Touristique Aurora Robertsau 1937 | 695 € |
| Union Touristique Montagne Verte | 483 € |
| Union Touristique Ouvrière Strasbourg | 358 € |
| Vélo Club Cronembourg | 264 € |
| Vélo Touring Club de la Robertsau | 105 € |
| Vosges Trotters Strasbourg | 225 € |

| | |
|--------------------------|-------|
| W-Fight | 780 € |
| X-Strikes | 521 € |
| Yacht Club de Strasbourg | 508 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

ADOPTE

72 Création d'un terrain de football en gazon synthétique et reprise du terrain en herbe au Centre sportif ouest.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'un terrain de football en gazon synthétique avec remplissage en granulats naturels et d'un arrosage automatique pour le terrain en herbe existant au Centre Sportif Ouest pour un montant estimé à 1 748 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à :

- engager la procédure de marchés publics pour la réalisation de ces opérations conformément au code des marchés publics.
- signer et exécuter les marchés et autres actes concourant à la mise en œuvre de ce projet.
- effectuer les demandes de subventions afférentes.

ADOPTE

73 Versement de subvention dans le cadre du dispositif Bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil est appelé à approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **27 900 €** :

| Associations | Disciplines | Nombre de bénéficiaires | Subvention proposée |
|---|--------------------|--------------------------------|----------------------------|
| AJF Hautepierre | Football | 5 | 500 € |
| AS Musau | Football | 10 | 1 000 € |
| ASPTT Strasbourg | Judo -Football | 26 | 2 600 € |
| AS Strasbourg Elsau Portugais | Football | 13 | 1 300 € |
| Association Sportive et Educative de la Cité de l'III | Football | 3 | 300 € |
| Association Sportive Strasbourg | Basket – Football | 23 | 2 300 € |
| Cercle sportif St-Michel | Gymnastique | 1 | 100 € |
| Club Alpin Français | Escalade | 3 | 300 € |
| CSC Victor Schoelcher | judo | 1 | 100 € |
| Eurométropole Strasbourg | Taekwondo | 32 | 3 200 € |

| | | | |
|---------------------------------------|---|----|---------|
| Taekwondo | | | |
| FC Olympique | Football | 21 | 2 100 € |
| FC Stockfeld Colombes | Football | 7 | 700 € |
| FC Strasbourg Koenigshoffen 06 | Football | 10 | 1 000 € |
| Joie et Santé Koenigshoffen | Football boxe anglaise karaté- basket taekwondo- lutte | 68 | 6 800 € |
| Karaté Club de Cronembourg | Karaté | 2 | 200 € |
| Les Libellules Basket Club Strasbourg | Basket | 1 | 100 € |
| Racing Club de Strasbourg Omnisport | Athlétisme – karaté | 9 | 900 € |
| Rowing Club de Strasbourg | Aviron | 1 | 100 € |
| Société Athlétique Koenigshoffen | Karaté | 1 | 100 € |
| Société Natation Strasbourg | Natation | 19 | 1 900 € |
| Sporting Club Red Star | Football | 5 | 500 € |
| Strasbourg Alsace Rugby | Rugby | 4 | 400 € |
| Strasbourg GRS | Gymnastique rythmique | 3 | 300 € |
| Strasbourg Thaï Boxing | Boxe thaï | 6 | 600 € |
| Tennis Club Meinau | Tennis | 5 | 500 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

ADOPTE

74 Versement de subventions à diverses associations, manifestations sportives et athlète strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **133 500 €** réparti comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Ballet Nautique de Strasbourg Soutien à l'organisation du gala annuel de l'association, du 6 au 8 décembre 2019 au Centre nautique de Schiltigheim | 2 000 € |
| FC Olympique Strasbourg Soutien à l'organisation, en lien avec les associations de quartier, d'une journée du sport, de la santé et de la citoyenneté le 21 septembre 2019 au stade Exes. | 500 € |
| Strasbourg Sud Handball – la Famille Soutien à l'organisation les 21 et 22 décembre 2019 de la 7 ^e édition du « tournoi international de Noël jeunes » à Strasbourg | 1 500 € |
| LE SCLOTOUR Amélie – (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak) Convention de parrainage 2019-2020 avec les athlètes en préparation pour les Jeux olympiques. | 4 500 € |

| | |
|---|------------------|
| Office des Sports de Strasbourg Versement de la subvention de fonctionnement 2020 dans le cadre de la convention d'objectifs 2017/2020. | 125 000 € |
|---|------------------|

Le Conseil est par ailleurs appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

ADOPTE

75 Versement du solde de subventions aux clubs Elite et Tremplin - sports collectifs - saison sportive 2019/2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement du solde de subventions dans le cadre des activités de haut niveau amateur (sports collectifs) pour un montant total de 333 000 €, au titre de la saison sportive 2019/2020, aux associations sportives suivantes :

| | |
|--|----------|
| Neuhof Futsal soutien aux activités de futsal => D2 (total subvention 2019/2020 : 5 000 €) | 2 500 € |
| Strasbourg Volley-Ball soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 (total subvention 2019/2020 : 12 000 €) | 6 000 € |
| ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 : 28 500 € (total subvention 2019/2020 : 57 000 €) soutien aux activités de badminton => Top 12 : 18 000 € (total subvention 2019/2020 : 32 000 €) | 46 500 € |
| Association Strasbourg Handisport Passion Aventure soutien aux activités de handibasket => Nat B (total subvention 2019/2020 : 25 000 €) | 12 500 € |
| Etoile Noire soutien aux activités de hockey/glace masculin => D1 (total subvention 2019/2020 : 295 000 €) | 88 500 € |
| Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) soutien aux activités de handball masculin => D2 (total subvention 2019/2020 : 250 000 €) | 75 000 € |
| Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball féminin N2 : 6 000 € (total subvention 2019/2020 : 12 000 €) soutien aux activités de volley-ball masculin N2 : 6 000 € (total subvention 2019/2020 : 12 000 €) | 12 000 € |
| Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS soutien aux activités de water-polo masculin => pro A (total subvention 2019/2020 : 230 000 €) | 90 000 € |

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

ADOPTE

76 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER relative à l'aménagement de l'avenue des Vosges.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

77 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : point d'étape sur le marché de Noël.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

78 Motion commune proposée conjointement par M. MAURER et M. VETTER : Pour le maintien des prérogatives universitaires du Recteur d'Alsace et de sa mission de Chancelier des Universités.

Il y a un peu moins d'un mois, le 20 novembre dernier, le Président de la République, Emmanuel Macron, le Premier ministre Edouard Philippe et les ministres Jean-Michel Blanquer, Frédérique Vidal et Annick Girardin signaient le décret relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre de la création des grandes régions issues de la loi de janvier 2015.

A cette occasion, le recteur de la région académique devient chancelier des universités pour la région académique. Cette "chancellerie" renvoie au contrôle de légalité et au contrôle financier des établissements de l'enseignement supérieur.

Si le décret n'a pas d'impact sur l'autonomie de l'Université de Strasbourg, les élus du conseil municipal appellent toutefois le Gouvernement à la plus grande vigilance pour que ne soit pas mise à mal l'excellence de notre Université et que cette dernière puisse rester une vitrine européenne et mondiale de l'enseignement supérieur français.

En écho à la motion votée au Conseil départemental du Bas-Rhin, qui illustre une préoccupation convergente des collectivités du territoire sur ce sujet, le conseil municipal de Strasbourg demande que le titre de chancelier des universités demeure lié aux fonctions exercées par le recteur de l'académie de Strasbourg.

ADOPTE

ORIGINAL SIGNE : ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **textes des interpellations et réponses,**
- **détail des votes électroniques,**
- **annexe tarifaire de la délibération budgétaire.**

**Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du 16 décembre 2019**

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

76 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER relative à l'aménagement de l'avenue des Vosges.

Monsieur le Maire, l'aménagement de l'avenue des Vosges intervenu il y a quelques mois suscite bien des interrogations de la part des Strasbourgeois.

Pourriez-vous faire un bilan du coût total d'une telle opération pour la collectivité, de ses conséquences sur la vie quotidienne de milliers d'automobilistes, mais aussi de la réalité de l'utilisation des pistes cyclables ?

Je vous remercie.

REPONSE :

Merci M. le Conseiller, vous nous interrogez sur le nouvel aménagement cyclable de l'avenue des Vosges. Je voudrais tout d'abord vous rappeler pourquoi nous en sommes là aujourd'hui et vous faire remarquer, dans un premier temps, que nous avons réalisé durant ce mandat un aménagement cyclable en site propre sur l'avenue de la Forêt-Noire, dans la continuité de l'avenue des Vosges. Cet aménagement, cette piste cyclable bidirectionnelle n'a, quant à elle, pas créé de débats particuliers et quel a été le fruit d'un travail en commun avec l'ancien adjoint de quartier Olivier Bitz.

A l'inverse, de l'autre côté du pont Kennedy qui sépare l'avenue des Vosges et l'avenue d'Alsace de l'avenue de la Forêt-Noire, il y a eu un refus assez systématique d'envisager un aménagement cyclable, malgré les demandes répétées et anciennes, notamment du conseil de quartier et d'autres associations.

Il y a eu au printemps 2018 une mobilisation citoyenne qui a eu un écho assez fort, à la fois auprès des collectifs de défense du vélo et auprès des habitants ; une mobilisation citoyenne à laquelle le Maire a souhaité qu'une réponse soit apportée et qu'on ne refuse pas une nouvelle fois un aménagement cyclable sur cet axe.

Cet aménagement que je vais détailler est issu d'une concertation et notamment d'une réunion publique qui a eu lieu fin octobre 2018 et présidée par l'adjoint de quartier Robert Herrmann et à laquelle j'étais présent.

Je l'ai dit à de nombreuses reprises, cette avenue n'était pas entrée dans le XXIème siècle à l'inverse d'autres axes importants de notre territoire et de notre Ville et il y avait encore 85 % de la part qui était dédiée à la voiture et qui ne correspondait pas forcément aux usages qui étaient attendus mais aussi souhaités sur cet axe.

Il y a eu quatre actions pour un coût global de 230 000 € environ.

La première c'est bien sûr la plus visible, la création de bandes cyclables, la réduction à

une voie de circulation dans chaque sens pour la circulation automobile, avec le maintien de voies de tourne à gauche au niveau des carrefours, la reconfiguration des traversées piétonnes, c'est un aménagement cyclable mais avec un bénéfice pour les piétons et notamment la création d'îlots refuge au niveau des traversées piétonnes qui permettent de sécuriser ces traversées et enfin, des butées qui ont été mises en place au niveau du stationnement automobile pour que les automobilistes qui se garent n'empiètent pas trop sur les espaces de circulation piéton le long de immeubles, notamment pour les personnes âgées ou encore pour les personnes qui se déplacent avec une poussette.

C'est un aménagement qui était transitoire, il a été présenté comme tel lors de cette réunion de concertation et on a assumé que ce soit un aménagement qui ne soit pas parfait, mais qui réponde à cette demande et à cette mobilisation citoyenne. Il est en partie perfectible, je reviendrai sur le long terme, mais à court terme encore perfectible notamment au niveau de l'entrée de cet aménagement au niveau du pont Kennedy dans le sens de circulation place Brant – place de Haguenau où nous travaillons à une meilleure insertion des véhicules entre le passage de deux voies à une voie.

Vous nous interrogez sur la vie de cet aménagement et son succès notamment auprès des cyclistes... nous avons réalisé une enquête de satisfaction sur cet aménagement et également des comptages entre avant et après pour voir quelle est l'évolution des usages.

Le premier, vous parliez des cyclistes, c'est le doublement du nombre de cyclistes sur cet axe, mais aussi malgré le fait que les cyclistes aient doublé, il y a beaucoup moins de cyclistes qui circulent désormais sur le trottoir, puisqu'on est passé de 70 % de cyclistes qui circulaient sur le trottoir sur cette avenue auparavant à 15 % désormais et 70 % des cyclistes qui sont interrogés et qui empruntent cet axe y sont désormais davantage en sécurité sur cet axe ; les piétons apprécient quant à eux aussi la réduction du nombre de cyclistes sur les trottoirs et les traversées sécurisées.

Pour ce qui est du trafic automobile, la circulation a baissé de manière structurelle de 10 % sur cet axe et je ne vais pas pour autant nier les difficultés de circulation et les encombrements qui existent, notamment entre la place de Haguenau et la place Brant par définition le long de cet aménagement, mais dire aussi que si on prend un périmètre plus large, pour les personnes qui empruntent cet axe en voiture et qui iraient de la sortie de l'autoroute place de Haguenau jusqu'à la place d'Islande par exemple, le fait que le trafic soit resserré sur la partie de l'avenue des Vosges et l'avenue d'Alsace fait qu'il est aussi plus fluide, a contrario, sur l'avenue de la Forêt-Noire et que l'un dans l'autre, les temps de parcours ne sont pas forcément doublés si on prend la circulation sur l'ensemble de l'axe. Toutes ces mesures, pour ce qui est la partie de la circulation automobile, qui seront malheureusement à confirmer par une nouvelle phase de mesures et d'analyses au printemps 2020, car elles ont été réalisées en septembre 2019 dans des conditions globalement dégradées dans le quartier avec la présence de la foire européenne, mais aussi des travaux de voirie au niveau du boulevard Clémenceau qui peuvent aussi fausser ces analyses.

Je l'ai dit, l'avenue n'était pas entrée dans le XXIème siècle et il était urgent d'agir, en

même temps c'est aussi un aménagement qu'on a dit transitoire en attendant un réaménagement plus global qui va dans le sens d'une meilleure répartition des modes de déplacements, d'une meilleure vie au pied de ses immeubles de moins de pollution et d'un meilleur effet sur la santé et potentiellement aussi avec la présence à terme, d'un transport en commun en site propre.

Je sais que vous serez tenté de souligner notamment la question des difficultés de circulation automobile, mais je voudrais dire que même si on ne peut pas les nier, la priorité c'est bien de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, c'est aussi de réduire les nuisances que ce soit le bruit, la pollution et de qualité de l'air sur cette avenue. Les habitants qui habitent dans ce quartier ont aussi le droit à cette qualité de vie, même si c'est un des axes qui est aujourd'hui le plus emprunté de Strasbourg. Je voudrais vous rappeler aussi que Greenpeace, notamment au printemps avait rendu compte de mesures existantes de qualité de l'air et les avait mises en lien avec la présence de crèches, d'écoles ou de lieux où les enfants sont accueillis de jour le long de cet axe. Je voudrais vous dire aussi que les pollutions les plus dangereuses : les particules fines ou ultrafines, la question pour les habitants de l'avenue des Vosges, pour l'A35 bien sûr qu'il y a une pollution de fonds, mais la pollution à laquelle les habitants de l'avenue des Vosges sont les plus exposés, c'est la pollution qui est générée par l'axe auquel ils sont exposés à courte distance, puisque les particules fines et ultrafines qui sont les plus dangereuses pour la santé se dispersent au bout de 100 ou 200 mètres et c'est donc bien la circulation sur cette avenue qui nuit à la santé des habitants au quotidien.

Cet aménagement n'est pas parfait, mais c'est une première étape pour les piétons et les cyclistes, mais aussi une étape pour une meilleure santé des habitants. Je sais que cela peut générer des difficultés de circulation, mais si on prend prétexte de ces difficultés de circulation pour ne rien faire, avec ce raisonnement il n'y aurait pas aujourd'hui de tramway, notamment sur l'avenue de la Paix qui est voisine de l'avenue des Vosges.

S'en suit un échange

77 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER : point d'étape sur le marché de Noël.

Monsieur le Maire, le marché de Noël de Strasbourg a ouvert ses portes le vendredi 22 novembre soit il y a près d'un mois.

Pourriez-vous nous faire part d'un premier point d'étape de sa fréquentation et de son impact sur la vie quotidienne des Strasbourgeois, notamment ceux vivant au centre-ville et en proche périphérie de l'île historique de Strasbourg ?

Si la période du marché de Noël est une chance pour le rayonnement de Strasbourg, beaucoup de Strasbourgeois ont le sentiment d'être dépossédés de leur propre ville.

Je vous remercie.

REPONSE :

Mon cher collègue, d'abord je vous remercie de votre question sur Strasbourg Capitale de Noël, les contraintes liées à la sécurité des marchés de Noël, comme le contexte général de l'opération, appellent à juste titre et donc je vous remercie de cette interpellation, un point intermédiaire. Le marché de Noël n'est pas encore arrivé à son terme et le point définitif se fera une fois qu'il aura fermé.

La fréquentation de ces marchés qui sont répandus dans le cœur de la Ville, comme de la destination de Strasbourg demeure globalement d'un très haut niveau. On pouvait avoir des inquiétudes liées, d'une part à ce qui s'est passé le 11 décembre dernier, nous l'avons commémoré il y a quelques jours, et d'autre part les inquiétudes sur l'accessibilité de Strasbourg, compte tenu du contexte des grèves et des difficultés de la desserte en chemin de fer. Pour le tramway à Strasbourg cela fonctionne, nous avons deux jours de grève et aujourd'hui nous avons un tramway qui fonctionne normalement, ce qui n'est pas tout à fait le cas par exemple à Paris, comme vous le savez.

Nous observons cette année, alors que nous sommes à la mi-temps de l'opération, un meilleur étalement de la fréquentation sur l'ensemble de la semaine. Mais comme je l'ai dit, il est trop tôt pour tirer un bilan commercial de cette édition, les premiers témoignages des commerçants sont plutôt optimistes, peut-être par rapport aux craintes qui étaient les leurs, liées à l'attentat et liées aux grèves.

Nous devrions parvenir cette année encore à séduire environ 2 millions de visiteurs venus de l'extérieur de l'Alsace et cela même si les perspectives d'accessibilité, comme je l'ai dit à Strasbourg, sont incertaines avec les grèves. Nous avons d'ailleurs déjà enregistré une hausse des arrivées en voiture et en car, évidemment au détriment du train. Mais au-delà de la question du nombre de visiteurs, je m'intéresse aussi naturellement et depuis longtemps, à la qualité de l'offre du marché de Noël de Strasbourg. Car avec 2 millions de visiteurs, le risque est grand d'avoir peu à peu un dérapage en direction, non plus, d'un marché de Noël authentique mais d'une espèce de barnum avec des dérives que nous avons déjà connues dans le passé. Nous sommes très attentifs à cela.

Nous avons, l'an dernier, eu des résultats d'une étude sur le niveau de satisfaction des visiteurs et avons conforté les pistes qui répondaient à l'attente des Strasbourgeois et des visiteurs. Ceux-ci sont d'abord sensibles au caractère authentique de l'offre de Strasbourg en période de Noël. De ce point de vue, la présence de la crèche vivante dans la cour des Rohan, la multiplication des concerts de musique spirituelle, comme la diffusion de la musique de Noël « à l'ancienne » dans l'espace public, le nombre croissant des chalets d'artisans dans nos marchés de Noël, le durcissement (il faut le dire) du cahier des charges permettant d'accéder à la vente sur nos marchés, sont autant de marqueurs de l'évolution de l'opération Capitale de Noël vers plus de traditions et davantage d'authenticité.

Je pourrais ajouter l'enchantement vécu par les visiteurs et les Strasbourgeois en découvrant le nouveau quai des Bateliers et les nouvelles décorations lumineuses, ou encore la rue du 22 Novembre et son nouveau secteur piétonnier.

Il demeure la question des contraintes liées à la sécurité, personne ne peut nier que les dispositifs de contrôle mis en place selon un cahier des charges décidé par la Préfecture, je le rappelle, soit exigeant et qu'il réclame une certaine patience, voire une certaine compréhension de la part des habitants du centre-ville, comme de la part des visiteurs. Mais ces mesures de sécurité sont indispensables. On connaît bien la réaction des Strasbourgeois et des visiteurs, aussi longtemps qu'il ne se passe rien, les mesures de sécurité sont superlatives et en définitive excessives. Mais lorsqu'il se passe quelque-chose, cela a été le cas l'année dernière, ces mesures de sécurité sont toujours insuffisantes. Par définition le risque zéro n'existe pas, sauf à fermer complètement le centre-ville de Strasbourg et le marché de Noël 24h/24h et tout au long de la période.

Je pense donc que ces mesures de sécurité sont indispensables, même si elles ne suppriment pas tout risque. La pire des choses serait de renoncer à 450 années de tradition, parce que des terroristes ou des gens menaceraient le marché de Noël. Nous avons eu une tentative en 2000, sauf erreur de ma part, par le groupe de Francfort, qui était sur le point de passer à l'action et puis l'attentat de l'année dernière.

Je sais bien que ce n'est pas ce que vous proposez, vous proposez de faire un point d'étape. Il faudra faire le point d'étape y compris sur les questions de sécurité. J'entends les rumeurs ici ou là, j'observe les tentations de l'entre soi et de rejets de visiteurs. Strasbourg a toujours été une ville ouverte et accueillante et c'est pour cela qu'elle reste tellement attractive, j'allais presque dire malgré ces 2 millions de visiteurs. Sachons donc préserver cette tradition Strasbourgeoise, nous aurons évidemment l'occasion de faire un bilan complet de l'édition 2019 Capitale de Noël et je propose évidemment de le porter à la connaissance de l'ensemble des conseillers dès que ce bilan aura été fait, donc après la fin du marché de Noël.

S'en suit un échange



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

16 DECEMBRE 2019

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des assemblées

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 1

Budget primitif 2020 de la ville de Strasbourg

Pour

47

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael

Contre

9

ABRAHAM-Julia, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, DIDELOT-Andréa, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Abstention

7

CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 2

Budget primitif 2020 de l'Œuvre Notre-Dame.

Pour

58

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

2

ABRAHAM-Julia, DIDELOT-Andréa

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 12

Programme d'acquisitions de véhicules et engins
pour les services de la ville de Strasbourg de l'année 2020.

Pour

57

Contre

0

Abstention

0

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 17

Avis de la ville de Strasbourg sur le compte financier 2018 et le budget modificatif 2019 du Port autonome de Strasbourg.

Pour

39

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

0

Abstention

18

BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, GERNET-Jean-Baptiste, JUND-Alain, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 19

Synthèse de l'activité 2018 des sociétés à capitaux mixte de la ville de Strasbourg.

Pour

40

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

1

DIDELOT-Andréa

Abstention

6

MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SENET-Eric, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 21

Soutien de la ville de Strasbourg aux établissements et associations culturels.

Pour

45

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

1

DIDELOT-Andréa

Abstention

0

Renouvellement d'une subvention de fonctionnement à la Société Protectrice des Animaux pour 2019.

Pour

50

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 25

Installation classée pour la protection de l'environnement –

Révision des conditions d'exploitation de la papeterie de la société LANA PAPIERS SPECIAUX II à Strasbourg.

Pour

36

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

Contre

1

NEFF-Annick

Abstention

11

OZENNE-Pierre, CUTAJAR-Chantal, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, RAMDANE-Abdelkarim, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, WERLEN-Jean, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 25

Installation classée pour la protection de l'environnement –
Révision des conditions d'exploitation de la papeterie de la société LANA PAPIERS SPECIAUX II à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 36

Contre : 1 (*)

Abstention : 11

Observation :

(*) Mme Annick NEFF s'est trompée : elle souhaitait s'abstenir.

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 26

Convention de groupement de commandes pour l'étude des sites

(potentiellement) pollués entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Convention de groupement de commandes pour la gestion de terres polluées entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Pour

50

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

1

MELIANI-Abdelaziz

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 26

Convention de groupement de commandes pour l'étude des sites
(potentiellement) pollués entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Convention de groupement
de commandes pour la gestion de terres polluées entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 50

Contre : 1 (*)

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mme Zaza MENAD s'est trompée pour le vote de M. Abdelaziz MELIANI dont elle a la
procuration : elle souhaitait voter pour.

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 28

Programmation des actions soutenues au titre du Contrat de Ville :
dernière étape de soutien aux projets pour l'année 2019 et 1ère étape de soutien
aux projets pour l'année 2020 ; signature d'un avenant à la CPO de l'association AMSED

Pour

50

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

1

DIDELOT-Andréa

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 29

Avenant au Contrat de Ville de l’Eurométropole de Strasbourg
Protocole d’engagements renforcés et réciproques 2020-2022.

Pour

50

BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

0

Abstention

1

DIDELOT-Andréa

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 32

Secteur ZAC DEUX RIVES : mainlevées d'inscriptions figurant au Livre Foncier dont la ville de Strasbourg est bénéficiaire et grevant l'ancien site de l'UNION DES COOPERATEURS D'ALSACE COOPE (COOPE).

Pour

51

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

0

Abstention

2

OZENNE-Pierre, RAMDANE-Abdelkarim

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 33

Transfert du Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS)
de Strasbourg au profit de la Région Grand Est

Pour

52

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ROOS-Thierry, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 37

Versement d'une subvention d'investissement à l'association des Jardins de la Montagne Verte, contribuant au redémarrage de l'activité d'insertion de menuiserie.

Pour

43

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 42

Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales

Pour

44

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, LOOS-François

Contre

1

DIDELOT-Andréa

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 42

Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales

OBSERVATION : vote « différencié » de M. Andréa DIDELOT

M. Andréa DIDELOT vote CONTRE les subventions ;
sauf pour la subvention de 5 000 € au service de gestion des centres préscolaires de Jacmel : pour laquelle il vote pour.

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 43

Partenariat Strasbourg / Kairouan, Tunisie - Signature des conventions dans le cadre du projet européen AUTREMENT (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENGager les Tunisiens).

Pour

42

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, LOOS-François

Contre

1

DIDELOT-Andréa

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 45
Animations de fin d'année 2019.

Pour

41

Contre

0

Abstention

0

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François



CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 45
Animations de fin d'année 2019.

Résultats du vote (cf. détails) : (*)

Pour : 41 + 1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

Observation :

(*) le boîtier de Mme Werckmann ne fonctionnait pas, elle souhaite voter pour.

SERVICE DES ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 47

Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Compagnie Mémoires Vives pour la période 2019/2021.

Pour

40

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

1

DIDELOT-Andréa

Abstention

0



CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 47
Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec
la Compagnie Mémoires Vives pour la période 2019/2021.

Résultats du vote (cf. détails) : (*)

Pour : 40 + 1 (*)

Contre : 1

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) le boîtier de Mme Werckmann ne fonctionnait pas, elle souhaite voter pour.

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 57

Attribution de subventions aux associations socioéducatives - année 2019.

Pour

42

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe

Contre

1

LOOS-François

Abstention

0



CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 57

Attribution de subventions aux associations socioéducatives - année 2019.

Résultats du vote (cf. détails) : (*)

Pour : 42 + 1 (**)

Contre : 1

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observations :

(*) Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER s'est trompée pour le vote de M. François LOOS dont elle a la procuration : elle souhaitait voter pour.

(**) le boîtier de Mme Werckmann ne fonctionnait pas, elle souhaite voter pour.

(***) M. Andréa DIDELOT : vote « différencié » il vote contre les deux subventions à la Compagnie Mémoires Vives et vote pour les autres subventions de la délibération.

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 59
Partenariat entre la Ville de Strasbourg et la Fondation AGES.

Pour

40

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MATHIEU-Jean-Baptiste, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

0

Abstention

0



CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 59
Partenariat entre la Ville de Strasbourg et la Fondation AGES.

Résultats du vote (cf. détails) : (*)

Pour : 40 + 1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) le boîtier de Mme Werckmann ne fonctionnait pas, elle souhaite voter pour.

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 64
Avenant à la convention d'affermage du cinéma Odysée.

Pour

46

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, LOOS-François

Contre

1

MANGIN-Pascal

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2019 – Point 72

Création d'un terrain de football en gazon synthétique et reprise du terrain en herbe au Centre sportif ouest.

Pour

27

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROOS-Thierry, DIDELOT-Andréa, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

6

BARSEGHIAN-Jeanne, CUTAJAR-Chantal, JUND-Alain, SCHAETZEL-Françoise, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean

Abstention

16

BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GERNET-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, ROGER-Patrick, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, MENAD-Zaza

**Annexe tarifaire
de la délibération budgétaire
du Conseil municipal
du 16 décembre 2019**

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES

TARIFS DES MARCHES DE PLEIN AIR ET COUVERT

| DESIGNATION | MODE DE CALCUL | TARIF |
|---|------------------------------|---------|
| 1. Marchés de plein air | | |
| Droits de place | par m ² /par jour | 1,25 € |
| Redevance branchement et forfait consommation électrique | par prise/par jour | 6,20 € |
| 2. Marché couvert (Halle de Neudorf) | | |
| Droits de place | par m ² /par jour | 1,28 € |
| Redevance branchement et forfait consommation électrique | par prise/par jour | 6,20 € |
| 3. Remplacement | | |
| Badge des commerçants | par badge | 15,00 € |
| <u>Observations :</u> Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche. | | |

TARIFS DES FOIRES - KERMESSES

| DESIGNATION | MODE DE CALCUL | TARIF |
|---|---------------------------------|--------|
| 1. Stands, jeux, boutiques de vente, manèges et autres métiers | | |
| Jusqu'à 150 m ² | par m ² /par période | 4,20 € |
| Tranche de 151 à 300 m ² | par m ² /par période | 2,40 € |
| Tranche au dessus de 300 m ² | par m ² /par période | 1,40 € |

| | | |
|---|--------------------|---------|
| Appareils automatiques (Boissons, coups de poing, astrologie,...) | forfait | 93,00 € |
| Redevance branchement et forfait consommation électrique | par prise/par jour | 6,20 € |
| 2. Minimum de perception par établissement | | |
| Droits de place | forfait | 36,00 € |
| <p>Observations : Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche. Aucune participation supplémentaire ne sera exigée, hormis les frais de branchement électrique individuel.</p> | | |

Date d'effet : 1er janvier 2020

TARIFS FOIRE SAINT-JEAN 2020

| DESIGNATION | MODE DE CALCUL | TARIF |
|---|--|----------|
| 1. Stands, jeux, boutiques, manèges et autres métiers | | |
| Droits de place | | |
| Jusqu'à 150 m ² | par m ² | 7,20 € |
| Tranche de 151 à 300 m ² | par m ² | 3,70 € |
| Tranche au dessus de 300 m ² | par m ² | 2,10 € |
| Appareils automatiques (Boissons, coups de poing, astrologie,...) | forfait | 92,00 € |
| 2. Brasseries (structures mobiles) | | |
| Droits de place | forfait | 755,00 € |
| 3. Droit minimum par établissement | | |
| Droits de place | forfait | 35,50 € |
| 4. Frais de communication et de promotion | | |
| Boutiques | par ml de façade | 27,50 € |
| Manèges enfantins < 18 ml | par ml de façade | 33,00 € |
| Manèges enfantins > 18 ml | forfait | 605,00 € |
| Boîtes à rire et similaires | forfait | 660,00 € |
| Gros manèges | forfait | 965,00 € |
| 5. Consommation d'eau | | |
| Manèges utilisant de grands volumes d'eau | mise en place d'un compteur spécifique | |
| Aquaboules et manèges utilisant l'eau à l'exception des manèges utilisant de grands volumes d'eau | forfait | 188,00 € |
| Grandes brasseries | forfait | 210,00 € |
| Stands alimentaires (confiseries, restauration rapide...) | forfait | 72,00 € |
| Piscines privées | forfait | 158,00 € |

| 6. Electricité par stand, selon puissance demandée | | |
|--|---------|----------|
| Jusqu'à 30 A (18 kVa) | forfait | 97,00 € |
| De 31 à 60 A (36 kVa) | forfait | 188,00 € |
| De 61 à 130 A (78 kVa) | forfait | 282,00 € |
| De 131 à 240 A (144 kVa) | forfait | 395,00 € |
| De 241 à 400 A (240 kVa) | forfait | 495,00 € |
| 7. Caravanes | | |
| Caravanes principales | forfait | 142,00 € |
| Caravanes secondaires | forfait | 50,00 € |
| <u>Observations</u> | | |
| Lors du recouvrement des droits de place, l'encaissement sera arrondi à la dizaine de centime la plus proche. Prix fixés pour la durée de la manifestation. | | |

TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2020

| SITES | MODE DE CALCUL | TARIF |
|---|--|----------|
| 1. Stands et boutiques rues de la Comédie et Rohan, terrasse du palais et places Broglie, Cathédrale, Château, Marché-aux-Poissons, Gutenberg, Etoile et autres sites le cas échéant | | |
| Droits de place | par m ² /par période de 4 semaines | 104,00 € |
| | par m ² /par semaine supplémentaire | 26,00 € |
| Participation aux frais de promotion | forfait/par période de 4 semaines | 176,00 € |
| | forfait/par semaine supplémentaire | 44,00 € |
| Participation aux frais de gardiennage | forfait/par période de 4 semaines | 374,00 € |
| | forfait/par semaine supplémentaire | 93,50 € |
| 2. Stands et boutiques places Benjamin Zix, des Meuniers et secteur Marché Neuf / Temple Neuf | | |
| Droits de place | par m ² /par période de 4 semaines | 61,20 € |
| | par m ² /par semaine supplémentaire | 15,30 € |
| Participation aux frais de promotion | forfait/par période de 4 semaines | 176,00 € |
| | forfait/par semaine supplémentaire | 44,00 € |
| Participation aux frais de gardiennage | forfait/par période de 4 semaines | 374,00 € |
| | forfait/par semaine supplémentaire | 93,50 € |
| 3. Stands des Vignerons ou autres stands partagés | | |
| Droits de place (frais de promotion et de gardiennage inclus) | par m ² /par jour | 4,30 € |
| 4. Vendeurs de Sapins | | |
| a) Place Broglie | | |
| Droits de place | par emplacement/par période | 685,00 € |
| Participation aux frais de promotion | forfait/par période | 176,00 € |
| Participation aux frais de gardiennage | forfait/par période | 374,00 € |
| b) Place Kléber | | |
| Droits de place | par emplacement/par période | 685,00 € |

| | | |
|---|--|----------|
| Participation aux frais de promotion | forfait/par période | 176,00 € |
| c) Autres sites | | |
| Droits de place | par emplacement/par période | 685,00 € |
| Participation aux frais de promotion | forfait/par période | 176,00 € |
| 5. Noël du Livre | | |
| Droits de place | par table/par période | 218,00 € |
| 6. Manèges places de la Cathédrale, Gutenberg ou sur autres sites de Noël | | |
| Droits de place | par m ² /par période de 4 semaines | 40,80 € |
| | par m ² /par semaine supplémentaire | 10,20 € |
| Participation aux frais de promotion | forfait/par période de 4 semaines | 176,00 € |
| | forfait/par semaine supplémentaire | 44,00 € |
| Participation aux frais de gardiennage | forfait/par période de 4 semaines | 374,00 € |
| | forfait/par semaine supplémentaire | 93,50 € |
| <p>Observations : Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation d'occupation du domaine public pourra être délivrée à titre gratuit aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Lors du recouvrement, les montants encaissés seront arrondis à la dizaine de centime la plus proche. Aucune participation supplémentaire ne sera exigée hormis les frais de branchement et de consommation d'électricité individuels facturés par l'Electricité de Strasbourg.</p> | | |

REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR VOIRIE APPLICABLES AU 1er JANVIER 2020 : MONTANTS INCHANGES

Le Maire, ou son représentant, est chargé par le Conseil municipal de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'attribution et de reconnaissance de la qualité d'ayant droit, selon les catégories ci-dessous définies, ainsi que concernant l'organisation et le fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie.

La durée maximum de stationnement est limitée à 24h consécutives sur voirie.

GRILLES HORAIRES ET MONTANT DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

Les tarifs horaires seront applicables du lundi au samedi, sauf jours fériés, de 9h à 19h

ZONE ROUGE

| Durée de stationnement | Tarif | Tarif cumulé |
|------------------------|----------------|----------------|
| 1h | 2,10 € | 2,10 € |
| 2h | 2,10 € | 4,20 € |
| 2h15 | 0,60 € | 4,80 € |
| 2h30 | 5,70 € | 10,50 € |
| 2h45* | 6,00 € | 16,50 € |
| 3h | 18,50 € | 35,00 € |

* à partir de 2h45, montant forfaitaire de 18,50 €

ZONE ORANGE

| Durée de stationnement | Tarif | Tarif cumulé |
|------------------------|----------------|----------------|
| 1h | 1,70 € | 1,70 € |
| 2h | 1,70 € | 3,40 € |
| 2h30 | 0,90 € | 4,30 € |
| 2h50 | 3,20 € | 7,50 € |
| 3h00 | 1,60 € | 9,10 € |
| 3h10 | 1,60 € | 10,70 € |
| 3h20 | 1,60 € | 12,30 € |
| 3h30 | 1,60 € | 13,90 € |
| 3h40 | 1,60 € | 15,50 € |
| 3h45* | 1,00 € | 16,50 € |
| 4h | 18,50 € | 35,00 € |

* à partir de 3h45, montant forfaitaire de 18,50 €

Dépense Gare sur voirie : tarif zone rouge

ZONE VERTE

| Durée de stationnement | Tarif | Tarif cumulé |
|------------------------|----------------|----------------|
| 1h | 0,50 € | 0,50 € |
| 3h | 0,50 € | 1,00 € |
| 3h30 | 0,30 € | 1,30 € |
| 3h40 | 2,00 € | 3,30 € |
| 3h50 | 2,00 € | 5,30 € |
| 4h00 | 2,00 € | 7,30 € |
| 4h10 | 2,00 € | 9,30 € |
| 4h20 | 2,00 € | 11,30 € |
| 4h30 | 2,00 € | 13,30 € |
| 4h40 | 2,00 € | 15,30 € |
| 4h45* | 1,20 € | 16,50 € |
| 5h | 18,50 € | 35,00 € |

* à partir de 4h45, montant forfaitaire de 18,50 €

Montant du Forfait de post-stationnement minoré = 17 € quelle que soit la zone tarifaire, si le paiement est effectué par l'utilisateur dans les 72 heures
Montant du Forfait de post-stationnement = 35 € quelle que soit la zone tarifaire, si le paiement est effectué au-delà de 72 heures

Le montant du FPS pourra faire l'objet d'une déduction du montant du dernier ticket payé et valide au sens de l'article R2333-120-5 du Code général des collectivités territoriales.

TARIFS RESIDANTS

Forfait mensuel : 15 € par mois

Forfait 12h consécutives payantes : 2,20 €

Forfait Résidéo : 30 minutes gratuites

FORFAITS JOURNALIERS

Forfait Résidant 2 Journalier :

zone rouge : 11 € par jour

zone orange : 8 € par jour

zone verte : 3 € par jour

Forfait professionnel mobile toutes zones : 11 € par jour

PROFESSIONNELS DE SANTE EN VISITE

Gratuité du stationnement uniquement pendant la durée des visites (et non à proximité du cabinet médical)

VEHICULES DE SERVICE DE L'EUROMETROPOLE ET VEHICULES DU SERVICE D'AUTOPARTAGE EN TRACE DIRECTE SANS STATION "FREE-FLOATING"

Redevance annuelle forfaitaire pour les véhicules de service de l'Eurométropole : 58 € par véhicule et par an

Redevance annuelle forfaitaire pour les véhicules du service d'autopartage en trace directe sans station "free-floating" : 58 € par véhicule et par an

Il est par ailleurs rappelé que depuis la date d'entrée en vigueur de la Loi n°2015-300 du 18 mars 2015, toutes les places de stationnement ouvertes au public sur voirie seront utilisées gratuitement par toute personne titulaire de la carte Mobilité inclusive (CMI) ou de la carte européenne de stationnement en cours de validité, ou par la tierce personne l'accompagnant.

TARIFS DES ABONNEMENTS EN OUVRAGE

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2020

VISITEURS JOUR / NUIT (24H/24H)

| | MENSUEL | TRIMESTRIEL | ANNUEL |
|------------------|---------|-------------|------------|
| Bateliers | | 387,00 € | 1 410,00 € |

VISITEURS JOUR (7H – 21 H)

| | MENSUEL | TRIMESTRIEL | ANNUEL |
|------------------|----------|-------------|------------|
| Bateliers | | 336,00 € | 1 194,00 € |
| Halles P3 | 133,00 € | 318,00 € | 1 164,00 € |

RESIDANTS JOUR / NUIT (24H/24H)

| | MENSUEL | TRIMESTRIEL | ANNUEL |
|--|---------|-------------|----------|
| Bateliers | 99,00 € | 272,00 € | 945,00 € |
| Halles P3 – Résidéo (limité à 400 abonnements) | 25,00 € | | |

RESIDANTS NUIT et WE

(17H-10H du lundi au vendredi + sa, di et JF)

| | MENSUEL | TRIMESTRIEL | ANNUEL |
|------------------|---------|-------------|----------|
| Bateliers | | 120,00 € | 423,00 € |

RESIDANTS NUIT et dimanche

(17H-10H du lundi au samedi, di et JF)

| | MENSUEL | TRIMESTRIEL | ANNUEL |
|------------------|---------|-------------|----------|
| Bateliers | | 75,00 € | 285,00 € |

Forfait HOTELIERS

| | |
|------------------|------------|
| | 24h |
| Bateliers | 16,00€ |

Abonnements par station CITIZ (24h/24)

Réduction de 10% sur le prix de l'abonnement VISITEURS JOUR / NUIT (24H/24H)

Forfaits tout public - pré-vendus

| | 7 jours consécutifs | Forfait week-end | Forfait 3 jours | Forfait 5 jours (du lundi au vendredi) |
|------------------|----------------------------|-------------------------|------------------------|---|
| Bateliers | | | 25,00€ | |
| Halles P3 | | | 25,00€ | 35,00€ |

TARIFS DES VISITEURS EN OUVRAGE

Tarification dans les parkings "moyenne durée " P3 des Halles et Bateliers

| Durées de stationnement | Tarifs |
|--|----------------------|
| Jusqu'à 7 h de stationnement | 0,40 € par ¼ d'heure |
| De la 8 ^{ème} h et jusqu'à 9 h de stationnement | 0,30 € par ¼ d'heure |
| De la 10 ^{ème} h et jusqu'à 11 h de stationnement | 0,20 € par ¼ d'heure |
| De la 12 ^{ème} h et jusqu'à 13 h de stationnement | 0,10 € par ¼ d'heure |
| Au-delà de 13 h de stationnement | 1,60 € par heure |
| Forfait par 24 heures de stationnement | 20 € |
| Forfait soirée (20h à 2h du matin) | 2 € |
| Forfait nuit (2h à 7h du matin) | 2 € |
| Ticket perdu | 20 € / jour |
| Tarif motos | 50 % de réduction |